

CIFE

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises

**Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros
RCS PARIS B 855 800 413 000 53
Code APE 6 420 Z
Siège Social : 59, rue La Boétie - 75008 PARIS
www.infe.fr**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 10 JUIN 2011

CIFE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros
Siège social : 59, Rue La Boétie – 75008 PARIS
RCS PARIS B 855 800 413 000 53 – Code APE : 6420 Z

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

SOMMAIRE

N°Page

- 2 ➤ Renseignements concernant la société
- 3 ➤ Evolution du capital au cours des cinq derniers exercices
- 4 ➤ Organigramme du Groupe
- 5 ➤ Exposé sommaire
- 6 ➤ Chiffres clés consolidés

- 7 ➤ Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 15 ➤ Liste des mandats des Administrateurs
- 16 ➤ Descriptif du programme de rachat d'actions
- 18 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions

- 19 ➤ Rapport du Président sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le contrôle interne
- 23 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

- 24 ➤ Comptes consolidés 2010 du Groupe CIFE
- 28 ➤ Annexe aux comptes consolidés
- 41 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- 42 ➤ Comptes sociaux 2010 de SA CIFE
- 44 ➤ Annexe aux comptes sociaux
- 49 ➤ Tableau des filiales et participations
- 50 ➤ Résultats des cinq derniers exercices
- 51 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 53 ➤ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 56 ➤ Attestation des responsables du rapport financier annuel

- 57 ➤ Texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

IDENTITE

Dénomination sociale :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises
CIFE

Date de création de la société : 1920

Nationalité : Française

Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil
d'Administration

Siège Social : 59, Rue La Boétie 75008 PARIS

Site Internet : www.infe.fr

Registre du Commerce et des Sociétés :

855 800 413 – RCS PARIS

Code APE : 6420 Z

Durée : La Société prendrait fin le 28 Avril 2019, sauf
dissolution anticipée ou prorogation

Activité : Holding Financière

Exercice social : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre
2010

Capital et caractéristiques : Le capital est de
24 000 000 €. Il est divisé en 1 200 000 actions d'une
valeur nominale de 20 € chacune, toutes entièrement
libérées et portant jouissance courante.

Aucune clause statutaire ne restreint leur libre
cession. Elles peuvent être nominatives ou au porteur
au choix de l'actionnaire.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou
d'achat d'actions ni de plan d'attributions d'actions
gratuites.

TITRE

Place de cotation : Euronext Paris
Marché : Compartiment C



ISIN : FR 00000 66 219
Bloomberg : CFE FP
Reuters : IFDE.NT
Datastream : F : INDE
Mnemo : INF E
Secteur : construction
Classification ICB : 2357
Eligible PEA/SRD : Oui/Non

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration :

Daniel TARDY

Membres du Conseil d'Administration :

Jean BRUDER
Nicole DURIEUX
Olivier TARDY
Bernard THERET
SAS ALFRED DE MUSSET : représentant permanent
Cécile JANICOT

Sébastien GARNIER, Secrétaire du Conseil
d'Administration

DIRECTION

Daniel TARDY, Président Directeur Général
Bernard THERET, Directeur Général Délégué
Sébastien GARNIER, Secrétaire Général

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires :

KPMG SA
7, Boulevard Albert Einstein – B.P. 41125
44311 NANTES CEDEX 3
Nomination : AG du 8 Juin 2007

RSM SECOVEC

L'Arpège – 213, Route de Rennes – B.P. 60277
44702 ORVAULT CEDEX
Nomination : AG du 8 Juin 2007

Commissaires aux Comptes suppléants :

Luc DUPAS
7, Boulevard Albert Einstein – B.P. 41125
44311 NANTES CEDEX 3
Nomination : AG du 8 Juin 2007

Jean-Michel PICAUD

L'Arpège – 213, Route de Rennes – B.P. 60277
44702 ORVAULT CEDEX
Nomination : AG du 8 Juin 2007

EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2006	2007	2008	2009	2010
- Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	330 000	330 000	300 000	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions créées au cours de l'exercice : - par division du nominal du titre par deux - par augmentation de capital - par levée d'options de souscription d'actions			900 000		
- Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice : - par réduction de capital social		30 000			
- Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	330 000	300 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	6 600 000	6 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000

REPARTITION DU CAPITAL

	31/12/2010		31/12/2009	
	% du capital	% droit de vote	% droit de vote	% du capital
- SAS Alfred de Musset	50,75	52,73	50,75	52,48
- M. Daniel TARDY	4,88	5,07	4,88	5,05
- M. Gérard TARDY	8,74	9,08	9,54	9,86
- Auto-détention	3,74	-	3,29	-
- Salariés Groupe CIFE	3,02	3,14	3,02	3,12
- Public	28,87	29,98	28,52	29,49
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 31 Octobre 2009 entre les actionnaires de la SAS Alfred de Musset dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Ce pacte annule et remplace celui signé le 20 Décembre 2004. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce pacte ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Tout actionnaire est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement des seuils suivants, conformément à l'article L 233-7 à L 233-14 du Code de Commerce :

5 %, 10 %, 15%, 20 %, 25%, 30 %, 1/3 %, 50 %, 2/3 %, 90%, 95% du capital ou des droits de vote.

Elle informe également l'AMF dans les cinq jours du franchissement de seuil (formulaire disponible sur le site de l'AMF).

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES

L'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 11 Juin 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la société dans les conditions et limites définies par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce afin de :

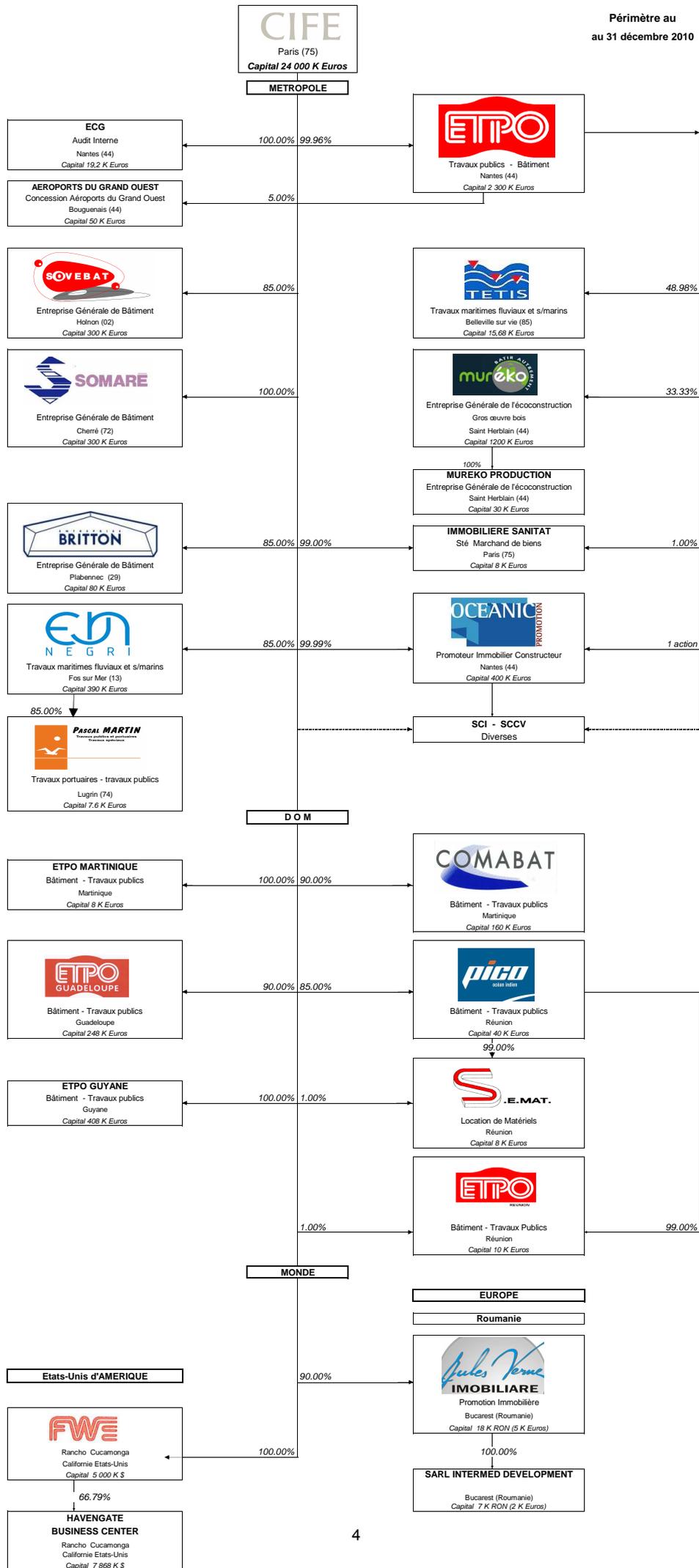
- attribuer des options prévues à l'article L.225-179 du Code de Commerce ou encore d'opérations d'actionnariat salarié,
- conserver ces actions, les céder ou les transférer, les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de leur annulation.

La SA CIFE a acquis en 2010, dans le cadre des programmes (AG 2009 et AG 2010), 5 447 de ses propres actions pour une valeur de 325 K".

Une nouvelle autorisation, conforme aux dispositions du règlement européen du 22 Décembre 2003 concernant les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, sera sollicitée à l'assemblée générale annuelle.

AUTO DETENTION TITRES CIFE

	2010	2009
% de capital auto-détenu		
- du 1 ^{er} Janvier	3,29 %	3,17 %
- en fin de période	3,74 %	3,29 %
Nombre de titres		
- en début de période		
- acquis	39 479	38 081
- attribués gratuitement	5 447	1 398
- cédés	-	-
- annulés	-	-
- en fin de période	44 926	39 479
Valeur brute fin de période	2 187 K€	1 862 K€
Valeur boursière	2 673 K€	1 954 K€
Provision pour dépréciation	-	-



CIFE

Exposé sommaire - Résultats Annuels 2010

Le Conseil d'administration réuni le **5 avril 2011**, a arrêté les comptes sociaux, ainsi que les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS, de l'exercice **2010**.

Comptes Consolidés (En K€)	2010	2009	Var.
Chiffres d'affaires	147 572	179 217	- 17,6 %
Résultat Opérationnel	10 750	15 240	- 29,4 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	7 836	10 803	- 27,4 %
Part du Groupe	7 175	9 692	- 25,9 %
Intérêts Minoritaires	661	1 111	- 40,5 %

Activités et résultats

Le Groupe **CIFE** a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé en baisse de **17,6 %** à **147 M€** contre **179 M€** en 2009.

L'**activité BTP** diminue de 17 % pour s'établir à **138 M€** contre **165 M€** en 2009 et l'**activité de promotion immobilière** est en baisse de plus de 31 % avec un volume de **9,5 M€** contre **13,7 M€** en 2009. L'exercice précédent avait connu un regain d'intérêt certain des investisseurs, regain soutenu par la Loi Scellier. En 2010, le Groupe a continué sa stratégie de déstockage des programmes en cours tout en restant très prudent sur le lancement des nouveaux programmes.

En revanche, l'activité de promotion en Roumanie est restée au point mort dans un environnement très perturbé par la crise internationale qui nous a conduit à constituer des provisions complémentaires au bilan.

Le **résultat opérationnel** s'élève à **10,7 M€** contre **15,2 M€** en 2009 soit en diminution de 30 %. Par rapport au chiffre d'affaires consolidé il représente une marge opérationnelle de **7,28%** contre 8,50% en 2009.

Il faut rappeler que le résultat 2009 avait été fortement influencé par d'une part la cession à des intérêts locaux d'une filiale africaine de BTP en sommeil depuis de nombreuses années et d'autre part de fortes pertes en Roumanie sur les opérations immobilières.

L'activité **BTP** a dégagé un résultat opérationnel de **10,2 M€** soit **7,42 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **138 M€** en 2010 contre **14,4 M€** soit **8,72 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **165 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'**activité immobilière** génère un profit de **0,5 M€** contre une perte de **2,6 M€** en 2009.

L'activité en France a dégagé près de **1 M€** de résultat opérationnel sur l'exercice compensée malheureusement par de nouvelles pertes en Roumanie. Dans ce pays, nous avons constaté en 2010 une nouvelle perte opérationnelle de **0,8 M€** intégrant de nouvelles dépréciations sur les appartements en stock pour **0,4 M€**. La perte opérationnelle en 2009 de **3,3 M€** était liée aux dépréciations d'actifs d'un montant de **2,9 M€** sur le terrain et appartements stockés.

Le **résultat net consolidé** (part du Groupe) a baissé d'environ 26 % passant de **9,7 M€** en 2009 à **7,2 M€** en 2010. Il représente 4,86 % du chiffre d'affaires contre 5,41 % en 2009.

Aussi, l'**activité BTP** a dégagé pour **7,3 M€** de résultat net (part du Groupe) contre **13,9 M€** en 2009 soit 48 % de baisse. L'**activité immobilière** a dégagé une perte sur l'exercice de **0,1 M€** contre une perte de **4,2 M€** en 2009.

Nous rappelons que le résultat de notre filiale en Roumanie est de nouveau dégradé par l'évolution défavorable de sa monnaie locale vis-à-vis de l'€uro qui a porté son coût de ligne de financement, intérêts inclus, à près de **1,1 M€** sur l'exercice.

Le **résultat net par action** (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **6,21 €uros** contre **8,35 €uros** en 2009.

Le **cash flow consolidé** annuel est de **11,9 M€** contre **17,4 M€** en 2009 et **13,8 M€** en 2008. La trésorerie nette totale, d'un montant de **78 M€** intégrant les placements à court, moyen et long termes est en augmentation de près de **1 M€** sur l'exercice.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres** (incluant les intérêts minoritaires) à **79,9 M€** en progression de **5,3 M€** par rapport au 31 Décembre 2009.

La **Société Mère SA CIFE** a dégagé un bénéfice net en 2010 de **9 M€** contre **10,9 M€** en 2009.

Il sera proposé à l'**Assemblée Générale** des Actionnaires, qui se réunira le **Vendredi 10 Juin 2011** la distribution d'un dividende de **1,30 €** par action.

Perspectives 2011

Bien qu'en décroissance d'activité depuis deux exercices, l'année écoulée reste globalement satisfaisante en terme de résultats. Nous maintenons nos efforts pour privilégier la qualité du résultat au volume d'activité.

Le carnet de commandes (activités travaux) au 1^{er} Mars 2011, d'un montant d'environ **111 M€**, représente dorénavant moins d'une année de chiffre d'affaires. Il est en retrait d'environ 3 % par rapport à la même période de l'année dernière. Compte tenu du contexte toujours difficile de prises de commandes, le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle prévisionnelle dégagée sur ce carnet seront de nouveau inférieurs aux exercices précédents.

Notre trésorerie nous permet de porter en fonds propres le financement des programmes immobiliers en cours. Nous restons également très prudents sur le lancement de nouveaux programmes.

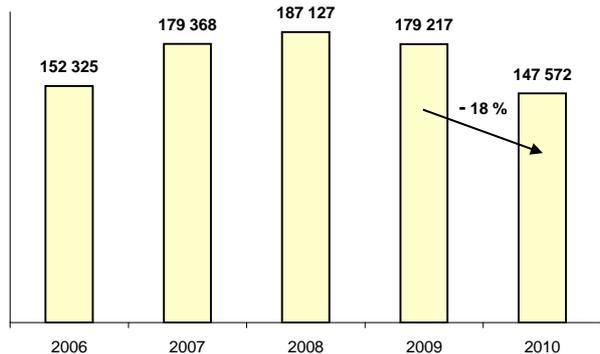
Le Groupe demeure très attentif au renouvellement de son carnet de commandes principalement en qualité afin de préserver à terme sa structure, son niveau d'emplois et sa rentabilité.

A propos du Groupe CIFE

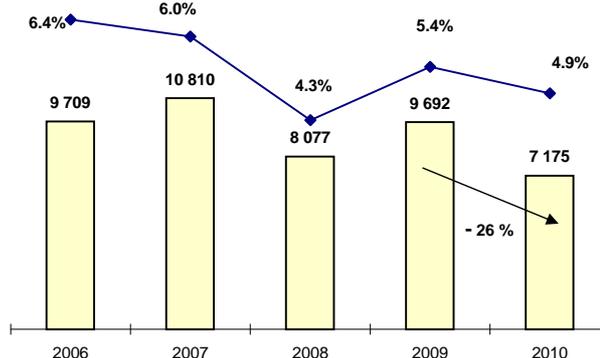
*Les cœurs de métier du Groupe **CIFE** sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière. Avec plus de 600 collaborateurs, le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.*

Données établies aux normes IFRS

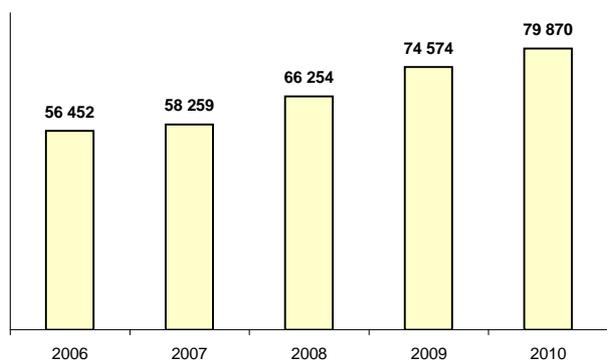
Chiffre d'affaires (En KE)



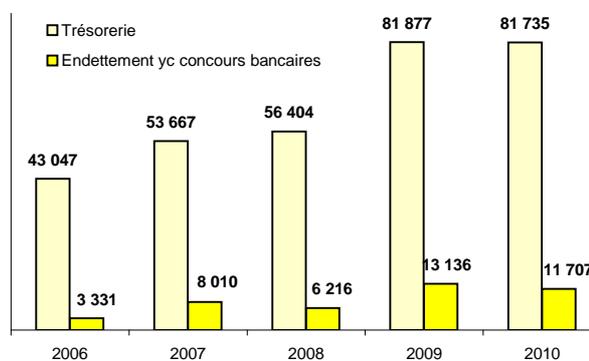
Résultat net part Groupe (en KE et % du CA)



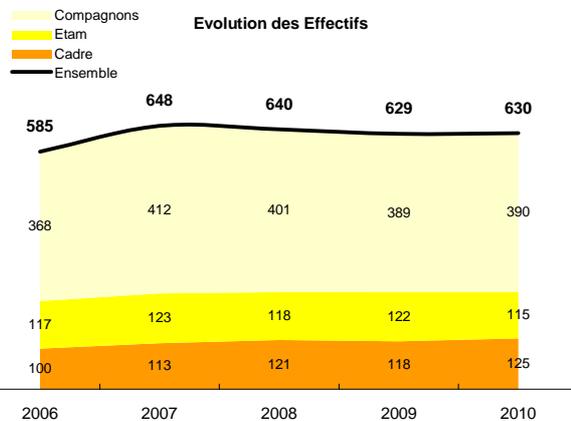
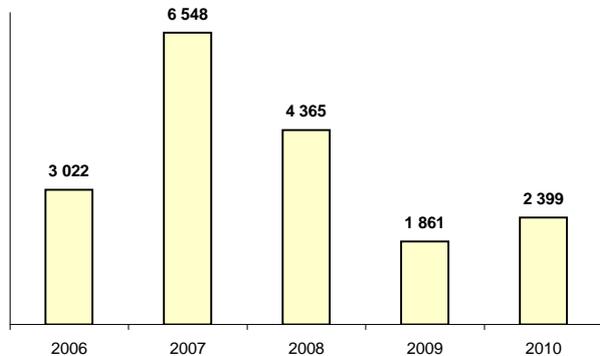
Capitaux Propres (yc Intérêts Minoritaires) (en KE)



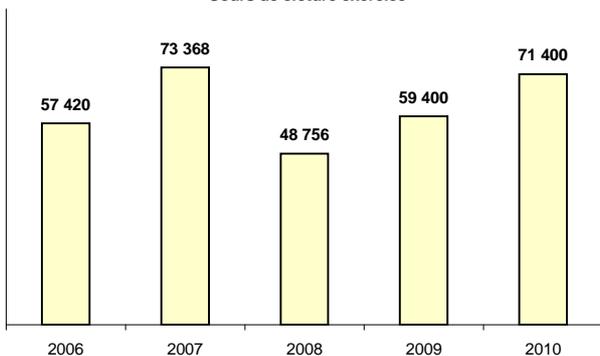
**Trésorerie et actifs de gestion de trésorerie
Endettement (en KE)**



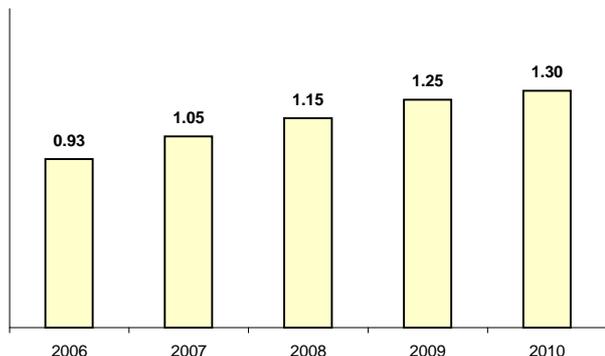
Investissements (en KE)



**Capitalisation Boursière (en KE)
Cours de clôture exercice**



Dividende versé au titre de l'exercice (En Euro)



*Dividende 2010 : sous réserve de l'approbation de l'AG du 10 Juin 2011
Dividendes antérieurs : proforma capital 2008*

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de votre compagnie au cours de l'année 2010, soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2010, examiner les autres questions portées à l'ordre du jour, et vous prononcer enfin sur les résolutions qui vous seront soumises en conclusion de notre exposé et de ceux de vos commissaires aux comptes.

Conformément aux diverses recommandations, nous nous sommes efforcés de simplifier autant que possible les informations données dans les annexes relatives aux comptes de la société mère et aux comptes consolidés du groupe en privilégiant celles qui présentaient une importance significative.

1 – Environnement économique et conjoncturel

Comme annoncé l'an passé, l'année 2010 en France a été marquée par un recul de l'activité de 1,4 % en valeur dans les travaux publics et de 4,1 % en gros œuvre de bâtiment.

Les prix des devis ont continué de baisser et il faut s'attendre à la disparition des entreprises imprudentes qui auront asséché leur trésorerie.

L'année 2011 devrait marquer une reprise de l'activité dans le bâtiment avec l'augmentation du nombre des permis de construire et des ouvertures de chantier permettant d'effacer la baisse de l'an passé. En travaux publics par contre, l'avenir nous paraît moins clair en raison de la dégradation des finances publiques et de la période électorale plus propice aux déclarations qu'aux réalisations concrètes.

2 – Comptes du Groupe

2.1 Faits significatifs de la période

Variation de périmètre

Dans le courant de l'exercice, la **SA CIFE** a racheté à sa filiale **ETPO** les participations des filiales opérationnelles **SOVEBAT** et **NEGRI** détenues pour 85 % de leur capital à la fin de l'exercice.

La **CIFE** a par ailleurs conforté sa participation dans la filiale **SOMARÉ** qu'elle détient désormais à 100 %.

Dans le courant du 2^{ème} semestre, le Groupe, via sa filiale **ETPO**, a pris une participation de 33,33 % par une augmentation de capital qui lui était réservée dans la société nantaise **MUREKO** évoluant dans le métier de l'éco-construction et plus précisément dans le gros œuvre bois.

Enfin, le contrat signé fin Décembre 2010 par la société concessionnaire des **Aéroports du Grand Ouest** est entré en vigueur le 1^{er} Janvier 2011. Le Groupe **CIFE** est désormais actionnaire pour 5 % de cette entité, au côté du Groupe **VINCI** (85 %) et de la **Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nantes** (10 %).

Programme de Rachat d'actions

Le Conseil d'administration a mis en application le programme de rachat d'actions autorisé par la précédente Assemblée générale. La **CIFE** a racheté sur l'exercice 5 447 titres pour un volume de **325 K€** à un prix moyen de **59,73 €** par action.

2.2 Comptes consolidés

Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe générée par la **CIFE** et ses filiales est demeurée centrée sur ses métiers de base :

- Bâtiment – Travaux publics
- Promotion immobilière

Le Groupe **CIFE** a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé en baisse de **17,6 %** à **147 M€** contre **179 M€** en 2009.

L'activité **BTP** diminue de 17 % pour s'établir à **138 M€** contre **165 M€** en 2009 et l'activité de promotion immobilière est en baisse de plus de 31 % avec un volume de **9,5 M€** contre **13,7 M€** en 2009. L'exercice précédent avait connu un regain d'intérêt certain des investisseurs, regain soutenu par la Loi Scellier. En 2010, le Groupe a continué sa stratégie de déstockage des programmes en cours tout en restant très prudent sur le lancement des nouveaux programmes.

Toutefois, le dernier programme lancé à Nantes cet été, programme qui représente un chiffre d'affaires prévisionnel de **3,7 M€** est au 31 Décembre 2010, vendu à 60 % et fait l'objet de réservations complémentaires pour 13 % du chiffre d'affaires.

En revanche, l'activité de promotion en Roumanie est restée au point mort dans un environnement très perturbé par la crise internationale qui nous a conduit à constituer des provisions complémentaires au bilan.

Sur un plan géographique, le Groupe a réalisé 75 % de son activité en France métropolitaine, 25 % dans les DOM et rien à l'Etranger (Etats-Unis et Roumanie) contre respectivement 76 %, 24 % et 1 % en 2009.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à **10,7 M€** contre **15,2 M€** en 2009 soit en diminution de 30 %. Par rapport au chiffre d'affaires consolidé il représente une marge opérationnelle de **7,28%** contre 8,50% en 2009.

Il faut rappeler que le résultat 2009 avait été fortement influencé par d'une part la cession à des intérêts locaux d'une filiale africaine de BTP en sommeil depuis de nombreuses années et d'autre part de fortes pertes en Roumanie sur les opérations immobilières.

L'activité BTP a dégagé un résultat opérationnel de **10,2 M€** soit **7,42 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **138 M€** en 2010 contre **14,4 M€** soit **8,72 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **165 M€** l'année précédente. Ce résultat de l'année intègre des cessions d'immobilisations ayant généré un profit de **136 K€** contre un profit de **408 K€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'activité immobilière génère un profit de **0,5 M€** contre une perte de **2,6 M€** en 2009. L'activité en France a dégagé près de **1 M€** de résultat opérationnel sur l'exercice compensée malheureusement par de nouvelles pertes en Roumanie.

Dans ce pays, nous avons constaté en 2010 une nouvelle perte opérationnelle de **0,8 M€** intégrant de nouvelles dépréciations sur les appartements en stock pour **0,4 M€**. La perte opérationnelle en 2009 de **3,3 M€** était liée aux dépréciations d'actifs d'un montant de **2,9 M€** sur le terrain et appartements stockés.

Résultat net

Le résultat net consolidé (part du Groupe) a baissé d'environ 26 % passant de **9,7 M€** en 2009 à **7,2 M€** en 2010. Il représente 4,86 % du chiffre d'affaires contre 5,41 % en 2009.

Aussi, l'activité BTP a dégagé pour **7,3 M€** de résultat net (part du Groupe) contre **13,9 M€** en 2009 soit 48 % de baisse. L'activité immobilière a dégagé une perte sur l'exercice de **0,1 M€** contre une perte de **4,2 M€** en 2009. Le résultat net contributif déficitaire du pôle immobilier est équilibré dans la mesure où les pertes de Roumanie ont été compensées par les bons résultats nets de l'activité de promotion immobilière France, complétées par les résultats sur nos activités de location. Nous rappelons que le résultat de notre filiale en Roumanie est de nouveau dégradé par l'évolution défavorable de sa monnaie locale vis-à-vis de l'Euro qui a porté son coût de ligne de financement, intérêts inclus, à près de **1,1 M€** sur l'exercice.

Nous rappelons également que les résultats nets (part du Groupe) de l'exercice précédent avaient été impactés des éléments non récurrents (profit sur cession filiale et provision pour dépréciation d'actif) exposés au paragraphe ci-dessus concernant le résultat opérationnel.

Le coût de l'endettement financier net est en augmentation avec un solde positif de **1,3 M€** contre **1 M€** en 2009. Cette variation provient essentiellement de l'augmentation des produits financiers sur placements de trésorerie.

Les autres produits financiers et charges financières présentent un profit net de **80 K€** contre une perte nette de **173 K€** en 2009.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à **4,3 M€** contre **5,2 M€** en 2009 et représente un taux effectif de **35,3 %** contre **32,7 %** en 2009.

Le ROE (return on equity) correspondant au résultat net part du Groupe de l'exercice N rapporté aux capitaux propres part du Groupe au 31/12/N-1 s'affiche à **10,1 %** en 2010 contre 15,5 % en 2009.

Le résultat net par action (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **6,21 €** contre **8,35 €** en 2009.

Structure Financière

Les investissements financés pour 90% sur fonds propres et 10 % par emprunts bancaires se sont élevés en 2010 à **2,4 M€** contre **1,8 M€** en 2009 selon la répartition suivante :

- Investissements incorporels	82 K€ contre	41 K€
- Immobilisations corporelles, machines et équipements	2 260 K€ contre	1 729 K€
- Immobilisations financières	57 K€ contre	91 K€

Le Groupe présente ses immeubles de placement au bilan pour leur valeur nette comptable historique soit **2,9 M€**, valeur stable par rapport à l'exercice précédent. La juste valeur estimée sur ces mêmes biens s'élève à **6,7 M€** au 31 décembre 2010 contre **6 M€** au 31 Décembre 2009. La variation de la juste valeur de ces actifs provient en partie des actifs américains qui ont vu leur valeur Euro s'apprécier sur l'exercice.

Au 31 Décembre 2010, le Groupe a reclassé pour **220 K€** en actifs destinés à la vente, la valeur nette comptable d'un site immobilier vendu sur le 1^{er} Trimestre 2011 pour une valeur de **1,8 M€**

La **provision** non courante correspondant à la dette actualisée des indemnités de fin de carrières et médailles du travail est de **639 K€** contre **888 K€** en 2009.

Les provisions courantes sont stables avec un montant au bilan à **4,1 M€**

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) représente en fin d'exercice un solde de 45 053 heures acquises et valorisées à environ **673 K€**. Comme indiqué dans nos rapports de gestion antérieurs, ce montant ne peut être provisionné en raison de l'interdiction légale de provisionnement de ces dépenses.

Les **dettes financières** s'élèvent à **11,7 M€** à la fin de l'exercice contre **13,1 M€** à la fin de l'exercice précédent. Cet endettement intègre une ligne de financement de **6 M€** souscrite en 2009 par la maison mère à titre de précaution pour compenser le refus de prêts immobiliers constatés fin 2008. Cette ligne est par ailleurs assortie de plusieurs clauses d'exigibilité anticipée sans incidence à la clôture de cet exercice. Cette ligne est placée à ce jour et génère un profit sur écart de taux.

La part d'endettement à taux variable représente un volume de **6,1 M€** et la part à moins d'un an de l'endettement représente **86 %** de l'endettement total, ratio stable par rapport à 2009.

Le ratio d'endettement ressort à **14,7 %** contre **17,6 %** au 31 Décembre 2009.

Enfin les dettes financières représentent **14 %** du montant consolidé du cash disponible contre **16 %** au 31 Décembre 2009.

Le **cash flow consolidé annuel** (résultat net retraité des charges et produits sans impact de trésorerie) est de **11,9 M€** contre **17,4 M€** en 2009 et **13,8 M€** en 2008.

La trésorerie nette totale, d'un montant de **78 M€** intégrant les placements à court, moyen et long termes est en augmentation de près de **1 M€** sur l'exercice. La variation annuelle totale tient compte d'un flux de trésorerie généré par l'activité positif de **6,3 M€** complété d'un flux positif d'emprunt de **0,2 M€** et de flux nets d'investissements corporels et financiers pour **2,4 M€** ; Ces flux ont principalement financé le paiement des dividendes pour **2,5 M€** et le remboursement des dettes financières pour **0,5 M€**

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres** (incluant les intérêts minoritaires) à **79,9 M€** en progression de **5,3 M€** par rapport au 31 Décembre 2009.

Les capitaux propres consolidés sont diminués de la valeur historique des titres **CIFE** en autocontrôle d'un montant de **2,1 M€** en fin d'exercice.

Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

• Risque Métiers

L'activité du Groupe dépend notamment de la conjoncture économique générale et des commandes publiques.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de mauvais choix techniques, de complexité technique à l'exécution des travaux, de dépassement de délais, de dépassement des budgets et d'aléas climatiques.

• Risque de taux d'intérêts, risque de liquidité, risque d'émetteur

Le Groupe **CIFE** est peu endetté. Le montant de l'endettement bancaire à taux variable est de **6 112 K€** dont **6 025 K€** portés par la société mère dans le cadre de sa ligne de financement. Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque de hausse des taux.

La trésorerie du Groupe est placée principalement sur des produits monétaires Euros, titres de créances négociables et produits de capitalisation qui ne sont pas soumis de manière significative au risque du marché actions. Au 31 Décembre 2010, les placements dynamiques sur gestion alternative et divers produits structurés actions, produits présentant un risque en capital, représentent un volume net de **2,1 M€** soit 2,60 % du montant du cash disponible. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe ne se considère pas en risque vis-à-vis du placement obligataire émis par la Région des Pays de la Loire.

A titre plus général, le Groupe ne se considère pas en risque vis-à-vis de ses émetteurs de placements bancaires

• Risque de change et fluctuation de cours de matières premières

Hormis sur ses actifs en Amérique du Nord et en Roumanie représentant environ 9 % du total des actifs consolidés, le Groupe n'est pas soumis de manière significative au risque de change puisque l'essentiel de ses échanges est facturé dans la zone Euro à l'exception de la Roumanie qui représente moins de 1 % de l'activité consolidée du Groupe. Le Groupe est néanmoins soumis à fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'Euro qui pénalise le financement Euro de sa filiale **Jules Verne Immobiliare**.

Certaines matières premières utilisées dans les activités du Groupe sont soumises à fluctuation (acier notamment) mais les risques n'ont pas de caractère à remettre en cause significativement les résultats. En règle générale, ces fluctuations sont couvertes par des clauses d'indexation contractuelles.

En application des dispositions de l'article L225-100 al.6 du Code de Commerce, nous précisons que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

• Risque commercial

Compte tenu de la typologie de son marché, le Groupe considère n'être dépendant ni de fournisseurs, ni de sous traitants, ni de clients.

• **Risque juridique**

Le Groupe **CIFE** est propriétaire de tous les actifs essentiels à son exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donnée sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, présentant un caractère significatif.

Il n'existe à ce jour aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

• **Risque industriel lié à l'environnement**

A la connaissance de la société, il n'existe pas actuellement de risques industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

• **Assurances**

L'activité de construction nécessite de répondre à des réglementations particulières et à des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment par exemple). Les lignes d'assurances de responsabilité civile confèrent une couverture de **7,0 M€** par sinistre. L'assurance décennale donne une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans. Enfin diverses assurances souscrites au niveau du Groupe ou des filiales couvrent le patrimoine ou les moyens d'exploitation propres du Groupe (multirisques, assurances automobiles...).

2.3 Activité et résultat des filiales et participations (données issues des comptes sociaux)

Activité Bâtiment - Travaux publics

En France, le volume d'activité de production de votre principale filiale **ETPO** a diminué de 19 %, passant de **91,3 M€** en 2009 à **74,2 M€** en 2010. Le carnet de commandes arrêté au 1^{er} Mars 2011 affiche un volume de **67 M€** contre **62 M€** au 1^{er} Mars 2010, représentant désormais moins d'une année d'activité.

Les autres filiales métropolitaines : **BRITTON**, **NEGRI**, **SOMARÉ** et **SOVEBAT** ont généré un chiffre d'affaires de **28,8 M€** contre **31,6 M€** en diminution d'environ 9 %. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales au 1^{er} Mars 2011 affiche un volume de **23,1 M€** contre **22,5 M€** au 1^{er} Mars 2010, représentant environ 8-9 mois d'activité.

Dans les DOM, l'activité répartie entre vos filiales **COMABAT**, **ETPO Guadeloupe**, **ETPO Guyane**, **ETPO Martinique**, **ETPO Réunion**, **PICO Océan Indien** et **SEMAT** représente un chiffre d'affaires de **38,9 M€** contre **45,6 M€** en 2009. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales DOM au 1^{er} Mars 2011 affiche un volume de **20,8 M€** contre **29,8 M€** au 1^{er} Mars 2010 représentant environ 8-9 mois d'activité.

Chez **SEMAT**, l'activité de location de matériel de travaux publics demeure marginale avec un volume de chiffre d'affaires de **1,3 M€** sur l'année contre **1,1 M€** en 2009.

Activités Immobilières

En France

Notre filiale **OCEANIC Promotion** a dégagé un profit de **833 K€** en 2010 contre des pertes de **58 K€** en 2009 et **332 K€** en 2008. Ce résultat provient essentiellement des quotes-parts de résultats des SCI pour **1,1 M€**. La subvention d'équilibre de **116 K€** accordée par notre Compagnie sur l'exercice précédent, a été remboursée intégralement sur l'exercice 2010.

Aux Etats-Unis

FWE, via sa filiale **HBC** est propriétaire des deux tiers d'un parc de bureaux de 6 300 m² avec 238 places de parking dans la région de Los Angeles. Dans un contexte de crise immobilière marquée, la filiale maintient un taux d'occupation de son parc locatif satisfaisant.

En Roumanie

Au 31 Décembre 2010, compte tenu de la fin de certains contentieux clients, la commercialisation et les réservations notariées de l'immeuble résidentiel **STELLA** s'élèvent désormais à 73 % du programme. Les contentieux clients ont été provisionnés intégralement et s'élèvent désormais à **492 K€** contre **598 K€** à la fin de l'exercice précédent. Enfin, en complément des dépréciations de l'année dernière sur les deux terrains en réserve foncière, il a été constaté sur 2010, une dépréciation complémentaire sur les appartements stockés pour **438 K€**

Par ailleurs, l'évolution des cours « RON/Euro » a pénalisé la filiale qui se finance exclusivement sur une base Euros. La perte de change comptabilisée sur l'exercice s'élève à **253 K€**

2.4 Comptes annuels de la société mère SA CIFE

Activité et résultat

Les comptes sociaux de **CIFE** font apparaître un chiffre d'affaires annuel de **1,1 M€** contre **1,2 M€** en 2009 qui se compose principalement de prestations administratives et de locations immobilières.

La société a dégagé un bénéfice net en 2010 de **9 M€** contre **10,9 M€** en 2009. Le résultat de l'année dernière intègre des résultats non récurrents liés à la cession d'actifs financiers et corporels pour **3,9 M€**. Compte tenu de l'exposition en Roumanie, il a également

été provisionné **1,2 M€** en tranche 2010 sur les financements accordés à sa filiale **Jules Verne Immobiliare**, portant le provisionnement total à **5,6 M€**.

La trésorerie bancaire placée en produits OPCVM, certificats de dépôts, contrats de capitalisation et obligations a généré **1 400 K€** de résultats financiers (**1 320 K€** net de provisions) contre **979 K€** (**1 220 K€** net de provisions) en 2009.

La situation nette de la **SA CIFE** s'est appréciée de **7,6 M€** de par une mise en réserve significative du résultat 2009, combinée à une distribution de dividende en ligne avec les exercices précédents.

Le cash flow (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) sur l'exercice est de **9,9 M€** contre **14,5 M€** en 2009 et **10,1 M€** en 2008.

Avec une augmentation de **15 M€** le volume net de trésorerie géré par la société mère s'élève à **65,5 M€** contre **50,5 M€** en 2009. La variation de trésorerie provient des flux d'exploitation pour **10,6 M€** complétée d'un flux net de **5 M€** issus des filiales qui ont remonté sur la société mère une partie de leur trésorerie pour optimisation de leurs placements. Par ailleurs, la **CIFE** s'est vu rembourser sur l'exercice **3,1 M€** de prêts par ses filiales **OCEANIC** et **NEGRI**. La trésorerie générée par l'activité a financé principalement le versement net du dividende **CIFE** pour **1,44 M€** ainsi que les rachats des participations **NEGRI** et **SOVEBAT** pour **1,9 M€** et le programme de rachat d'actions pour **0,3 M€**.

Fin 2010 la société présente un endettement de **6 M€** vis-à-vis des établissements de crédit. Cette ligne de financement est à ce jour remplacée et génère un profit sur écart de taux.

Au 31 Décembre 2010, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élèvent à **83 K€** dont **77 K€** à échéance 30 jours et **6 K€** à échéance 60 jours. En 2009, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élevaient à **45 K€** dont **38 K€** à échéance 30 jours et **7 K€** à échéance 60 jours.

La situation financière est totalement saine puisque l'actif disponible couvre très largement le passif exigible de la société avec un solde positif de **50 M€** contre **45 M€** en 2009.

Informations à caractère fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est constitué de la **SA CIFE** et de la **SARL IMMOBILIERE SANITAT**. En l'absence d'activité sur la **SARL IMMOBILIERE SANITAT**, cette intégration fiscale n'a pas de caractère significatif.

Capital et autocontrôle

Le capital social de la **SA CIFE** s'établit à **24 M€** répartis en 1 200 000 actions de **20 €** chacune. Toutes les actions composant le capital social sont ordinaires, entièrement libérées et ne disposent d'aucune prérogative particulière. Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou achat d'actions ni de plans d'attribution d'actions gratuites.

La **SA CIFE** a acquis en 2010, dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions 5 447 actions à un cours moyen de **59,73 €**. Compte tenu des 39 479 actions détenues au 31 décembre 2009, la **SA CIFE** détenait en fin d'exercice **44 926 actions** représentant **3,74 %** du capital social.

La valeur au cours d'achat des actions détenues au 31 Décembre 2010 s'élève à **2 187 K€** pour une valeur nominale de **898 K€** et une valeur boursière de **2 672 K€**.

Répartition du Capital

	31/12/2010		31/12/2009	
	% du capital	% droit de vote	% du capital	% droit de vote
SAS Alfred de Musset	50,75	52,73	50,75	52,48
M. Daniel TARDY	4,88	5,07	4,88	5,05
M. Gérard TARDY	8,74	9,08	9,54	9,86
Auto détention	3,74	-	3,29	-
Salariés Groupe CIFE	3,02	3,14	3,02	3,12
Public	28,87	29,98	28,52	29,49
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Informations boursières

L'action **CIFE** est cotée sur le marché réglementé NYSE Euronext Paris (Compartiment C).

Le cours de bourse s'est apprécié de 20,18 % en 2010 contre une augmentation de 21,83 % en 2009. L'action a terminé l'année à un cours de clôture de **59,49 €** contre **49,50 €** au 31 décembre 2009.

La valorisation boursière s'élève à **71,4 M€** contre **59,4 M€** un an plus tôt.

Les échanges d'actions ont représenté **3,49%** du capital contre **2,99 %** en 2009 et 4,58 % en 2008.

En 2010, le cours de clôture le plus haut s'est établi à **64,99 €** contre **49,50 €** pour le cours de clôture le plus bas.

2.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Pour satisfaire à l'obligation des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Le capital de notre société est détenu à plus de 50 % directement ou indirectement par la famille **TARDY**.

Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des prérogatives particulières.

Mécanisme de contrôle

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 31 Octobre 2009 entre les actionnaires de la SAS Alfred de Musset dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Ce pacte annule et remplace celui signé le 20 Décembre 2004. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce pacte concernant **62,12 %** du capital social de la société ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres.

Pouvoirs du Conseil d'Administration concernant le rachat d'actions

L'Assemblée délègue chaque année au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive "*abus de marché*" n°2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 24 1-1 à 241-7 du règlement général de l'AMF, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social.

Prise de participations

La **SA CIFE** a réalisé les prises de participations suivantes au cours de l'exercice 2010 :

- Rachat de **SOVEBAT** à **ETPO**
- Rachat de **NEGRI** à **ETPO**
- Prise de participation de 4,98 % du capital de **SAS Aéroports du Grand Ouest**.

2.6 Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Faits significatifs

Entre la date de clôture de l'exercice et le 5 Avril 2011 (date du Conseil d'Administration), le Groupe a cédé un site immobilier pour une valeur de **1,8 M€** qui générera un profit brut de cession de **1,6 M€** sur l'exercice 2011.

2.7 Perspectives 2011

Bien qu'en décroissance d'activité depuis deux exercices, l'année écoulée reste globalement satisfaisante en terme de résultats. Nous maintenons nos efforts pour privilégier la qualité du résultat au volume d'activité.

Le carnet de commandes (activités travaux) au 1^{er} Mars 2011, d'un montant d'environ **111 M€**, représente dorénavant moins d'une année de chiffre d'affaires. Il est en retrait d'environ 3 % par rapport à la même période de l'année dernière. Compte tenu du contexte toujours difficile de prises de commandes, le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle prévisionnelle dégagée sur ce carnet seront de nouveau inférieurs aux exercices précédents.

Notre trésorerie nous permet de porter en fonds propres le financement des programmes immobiliers en cours. Nous restons également très prudents sur le lancement de nouveaux programmes.

Le Groupe demeure très attentif au renouvellement de son carnet de commandes principalement en qualité afin de préserver à terme sa structure, son niveau d'emplois et sa rentabilité.

2.8 Informations sociales

Les effectifs permanents du Groupe au 31 décembre 2010 se répartissent de la manière suivante :

	2010	2010 (en %)	2009	2009 (en %)
- Compagnons	390	61,90	389	61,84
- Etam	115	18,25	122	19,39
- Cadres	125	19,85	118	18,77
TOTAL	630	100,00	629	100,00

85 % des effectifs sont rattachés aux filiales Métropole contre 15 % pour les filiales DOM.

Les charges de personnel comprenant les rémunérations brutes, les charges sociales, la participation légale et les intéressements, s'élèvent à **31,5 M€** contre **32,3 M€** soit une diminution de 1,80 %. Elles représentent **21 %** du chiffre d'affaires contre 18% en 2009.

Elles intègrent l'intéressement et la participation légale des sociétés **ETPO** et **BRITTON** pour un montant de **1,3 M€** contre **1,8 M€** en 2009.

Le taux moyen de charges sociales sur les rémunérations brutes est égal à 38 % contre 38,97% en 2009.

ETPO détient la qualification EDF Nucléaire CAS1 permettant à l'entreprise de réaliser des travaux sur les sites de centrales nucléaires. Par ailleurs, l'agence du Havre d'**ETPO** est certifiée MASE (**Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises**).

2.9 Informations en matière de recherche et de développement

ETPO est membre actif du pôle Génie Civil Eco construction basé à Nantes. Dans ce cadre, elle est partenaire de deux projets de recherche collaboratifs retenus par le Fonds Unique Interministériel (FUI). Ces deux projets sont :

- **MAREO** – Maintenance et réparation des ouvrages littoraux en béton. Ce programme s'est poursuivi en 2010, terminé début 2011 sa présentation est prévue fin 2011.
- **DECID2** – Démonstrateur en composites intelligents à double diagnostic. Ce programme consiste à étudier les modes d'instrumentation et de surveillance en continu d'ouvrages en composites, donc avec des quantités faibles de matériaux. Il comprend en particulier dans sa dernière phase l'installation d'une passerelle en composites, instrumentée, sur le site du Technocampus EMC2 à Bouguenais près de Nantes. Ce programme a pris du retard au début, par suite de la difficulté de recruter les thésards nécessaires à son lancement. Il se terminera au dernier trimestre 2012

2.10 Informations en matière de développement durable (environnement, qualité, sécurité)

Outre la certification nucléaire EDF CAS1 et la certification MASE précitées au paragraphe 2.8, **ETPO** s'est vue reconduire en 2010 ses certifications **ISO 9001** pour la qualité et **ISO 14001** pour l'environnement.

En 2010, **ETPO** a réalisé son **bilan carbone** pour tous ses sites et toutes ses activités. Sur la base de ce bilan carbone, **ETPO** a défini un plan d'action visant à réduire ses émissions directes d'équivalent Co2 de 15 % à l'horizon 2015.

Sur la base d'un diagnostic RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) réalisé en 2007, **ETPO** s'est engagée à partir de 2008 dans une **démarche RSE** – Développement Durable. Dans le cadre de cette démarche, plusieurs actions ont été engagées et sont désormais répertoriées sur le site Intranet de la société. A compter de 2010, tous les chantiers d'**ETPO** de plus de 6 mois respectent des **engagements RSE** adaptés à chaque chantier. Grâce à ces démarches, la **FNTP** a attribué à **ETPO** la « Reconnaissance des parcours RSE 2010 ». Enfin, en 2011 **ETPO** établira son premier rapport RSE Développement durable.

ETPO a pour objectif d'obtenir en 2011 la certification **OHSAS 18001** avec pour but de diviser par deux le nombre et la gravité des accidents du travail.

Enfin, dans le cadre de ses placements de trésorerie, la **SA CIFE** dispose d'un encours de contrats de capitalisation de **7,8 M€** (soit près de 10 % de notre trésorerie nette consolidée) qui sont gérés par l'émetteur dans le respect des normes **ISR** (Investissement Socialement Responsable).

2.11 Informations relatives aux Mandataires Sociaux

La liste des fonctions et mandats des administrateurs figure en annexe du présent rapport.

Au titre de 2010, le montant total des rémunérations brutes et jetons de présence versés à l'ensemble des six membres du Conseil d'administration de **CIFE** s'élève à **722 K€** dont **158 K€** versés par la société mère et **564 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se décomposent pour **702 K€** de salaires bruts et pour **20 K€** de jetons de présence.

L'Assemblée générale du 11 Juin 2010 a fixé à **11 K€** la somme à allouer au titre de jetons de présence au Conseil d'administration de **CIFE** à compter de l'exercice 2010. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 10 Juin 2011 de porter cette somme à **12 K€** à compter de l'exercice 2011.

La société n'accorde aucun avantage particulier (stock option, retraite chapeau, indemnité de départ) aux mandataires sociaux.

En 2010, les mandataires sociaux soumis à déclarations spontanées de leurs opérations sur titres **CIFE** n'ont déclaré aucune opération.

2.12 Délégations données au Conseil d'administration

En dehors des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 11 Juin 2010, liées aux opérations de rachats d'actions et réduction de capital social, il n'existe aucune autre délégation en cours.

2.13 Assemblée générale du 10 Juin 2011

Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée générale les comptes sociaux de **SA CIFE** et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution de dividendes aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

• Affectation du résultat

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à **9 015 016,17 €** auquel il convient d'ajouter **4 613 378,98 €** de report à nouveau antérieur, soit un total de **13 628 396,15 €** que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Affectation à la réserve légale (5 % du bénéfice net)	450 750,80 €
- Affectation aux réserves facultatives	7 000 000,00 €
- Distribution aux actionnaires d'un dividende de 1,30 € par action, soit	1 560 000,00 €
- Le solde au poste « Report à nouveau » pour	4 617 645,35€

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte de « Report à nouveau ».

L'intégralité du montant ainsi distribué aux personnes physiques sera éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du CGI ou sera soumis sur option du bénéficiaire à un prélèvement libératoire en vigueur (article 117 quater du nouveau Code général des impôts).

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Sommes distribuées (en euros)	Nombre d'actions concernées	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Exercice 2007			Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 260 000	300 000	4,20
Exercice 2008			Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 380 000	1 200 000	1,15
Exercice 2009			Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 500 000	1 200 000	1,25

Achat par la société de ses actions

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 11 Juin 2010 au Conseil d'administration de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, dans les conditions et limites définies par les articles L.225 - 212 et suivants du Code de Commerce et conformément au règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003. Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'annulation à des fins d'optimisation du résultat par action en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire dans le cadre de la neuvième résolution présentée à l'Assemblée générale,
- la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- la participation aux résultats de l'entreprise.

L'autorisation d'acquisition est donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de la présente Assemblée dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptible d'être racheté ne pourra excéder 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats (soit 75 000 actions pour 45 000 actions détenues à ce jour),
- le prix d'achat maximal par action est fixé à **90 €**
- le montant total hors frais des acquisitions ne pourra pas dépasser **6 750 000 €**

Dans le cadre des précédents programmes de rachat d'actions, la **SA CIFE** a racheté en 2010, 5 447 de ses propres actions pour un volume de **325 K€** soit à un cours moyen de **59,73 €uros**. Sont intégrées dans ce nombre d'actions, **2 473** actions achetées à compter du 11 juin 2010 à un cours moyen de **60,39 €uros**.

2.14 Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social au jour où le Conseil prend une décision d'annulation et par période de 24 mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et de procéder à due concurrence à une réduction de capital social. Cette autorisation sera valable pendant 18 mois.

Le Conseil d'Administration

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2010

NOM	SOCIETE	FONCTION
Monsieur Daniel TARDY Né le 17 Février 1934 Date Entrée au CA CIFE: 18 Juin 1971 Date Échéance du mandat : Juin 2015	SA CIFE	Président du Conseil d'Administration - Directeur Général
	SA ETPO	Administrateur Représentant permanent de la SAS ALFRED DE MUSSET, membre du Conseil d'Administration
	SAS ALFRED DE MUSSET	Président
	SCI Alindez	Gérant
	FWE Co, Inc	Président
	FW Fund Co, Inc	Président
Monsieur Bernard THERET Né le 25 Septembre 1949 Date Entrée au CA CIFE: 16 Juin 1989 Date Échéance du mandat : Juin 2013	SA CIFE	Administrateur Directeur Général Délégué
	SA ETPO	Président du Conseil d'Administration - Directeur Général
	SAS OCEANIC PROMOTION	Président
	SAS PICO OI	Président
	SAS ETPO GUADELOUPE	Président
	SAS BRITTON	Président
	SAS SOMARE	Président
	SAS SOVEBAT	Président
	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Administrateur
	SARL SEMAT	Co-Gérant
	SAS COMABAT	Directeur Général
	SARL ETPO MARTINIQUE	Gérant
	SARL ETPO REUNION	Co-Gérant
SCCV des SABLONS	Représentant permanent de la SA ETPO	
Monsieur Jean BRUDER Né le 01 Septembre 1960 Date Entrée au CA CIFE: 16 Janvier 2002 Date Échéance du mandat : Juin 2016	SA CIFE	Administrateur
	SA ETPO	Directeur Général Délégué
	SAS NEGRI	Président
	SARL IMMOBILIERE SANITAT	Gérant
	SAS OCEANIC PROMOTION	Directeur Général Délégué
	SARL ECG	Gérant
	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Président du Conseil d'Administration
	SCI Chantenay	Gérant
	SCI de la Verdure	Co-Gérant
	SCI 199 Avenue du Général Leclerc	Liquidateur
	SCI 391, avenue du Général Leclerc	Liquidateur
Monsieur Olivier TARDY Né le 29 Juillet 1960 Date Entrée au CA CIFE: 17 Juin 1994 Date Échéance du mandat : Juin 2012	SA CIFE	Administrateur
	SA ETPO	Administrateur
Madame Nicole DURIEUX Née le 22 Novembre 1963 Date Entrée au CA CIFE: 08 Avril 2002 Date Échéance du mandat : Juin 2015	SA CIFE	Administrateur
	SA Garage de la Trinité	Administrateur
Madame Cécile JANICOT Née le 18 Aout 1975 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2008	SA CIFE	Représentant permanent de la SAS ALFRED DE MUSSET, membre du Conseil d'Administration
SAS ALFRED DE MUSSET Siren 352403364 RCS PARIS Date Entrée au CA CIFE: 24 juin 2005 en remplacement d'INGEBAT, démissionnaire Date Échéance du mandat : Juin 2016	SA CIFE	Administrateur, Représentée par Madame Cécile JANICOT
	SA ETPO	Administrateur, Représentée par Monsieur Daniel TARDY

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES
QUI SERA SOUMIS A L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 10 JUN 2011**

Etabli en application des dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 Juin 2011. Dispensé de visa conformément aux dispositions réglementaires, il a été transmis à l'AMF. Il est également disponible sur le site internet de la société : www.infe.fr

I - INTRODUCTION

La Société anonyme **CIFE** est une holding contrôlant directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs du bâtiment et travaux publics et dans la promotion immobilière et communément désignée sous le nom de « **Groupe CIFE** ».

Le Groupe **CIFE** a réalisé, en 2010, un chiffre d'affaires consolidé de **147 M€** et emploie aujourd'hui 630 collaborateurs.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2010 ont été approuvés par le conseil d'administration du 5 avril 2011.

A la date de ce jour, le capital de la société est composé de 1 200 000 actions (code ISIN : FR0000066219), cotées au compartiment C de NYSE Euronext. La société détient à ce jour 45 000 actions propres représentant 3,75 % du capital.

La société ne dispose pas à ce jour de contrat de liquidité.

II – BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la société **CIFE** réunie le 11 Juin 2010 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation :

- à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 11 Décembre 2011, dans le cadre de la cinquième résolution,
- à réduire son capital social par annulation d'actions propres dans le cadre de la neuvième résolution.

Suite à la décision du conseil d'administration du 11 juin 2010 de mettre en œuvre ce programme, la société **CIFE** a acquis sur la période du programme 2 547 titres au cours moyen de **60,34 €uros** l'action, soit un investissement de **153,7 K€**

Déclaration par CIFE SA des opérations réalisées sur ses propres titres au 18 Avril 2011

- Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 18 Avril 2011 3,75 %
- Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois -
- Nombre de titres détenus en portefeuille au 18 Avril 2011 45 000
- Valeur comptable brute du portefeuille au 18 Avril 2011 2 191 793 €
- Valeur de marché du portefeuille au 18 Avril 2011 2 511 000 €

	Flux bruts cumulés Du 11/06/2010 au 18/04/2011		Positions ouvertes au jour du dépôt du descriptif du programme			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes A l'achat		Positions ouvertes A la vente	
		Transferts Annulations	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Vente à terme
- Nombre de titres : Achat Dont Contrat de liquidité	2 547 0	-	Néant	Néant	Néant	Néant
Echéance maximale moyenne	Sans objet					
Cours moyen des transactions	60,34 €	-				
Montants	153 694,65 €					

III – OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES

La société **CIFE SA** entend pouvoir faire usage des possibilités d'intervention sur ses propres actions avec pour objectifs classés par ordre de priorité :

- l'annulation à des fins d'optimisation du résultat par action en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire,
- la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- la participation aux résultats de l'entreprise.

IV – CADRE JURIDIQUE – DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE APPELEE A AUTORISER LE PROGRAMME

Ce programme s'inscrit dans le cadre législatif créé par la Loi n°98-546 du 2 Juillet 1998 portant de diverses dispositions d'ordre économique et financier et dans le cadre du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 Décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 Janvier 2003 dite directive « Abus de Marché » concernant les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, entré en vigueur le 13 Octobre 2004.

Dans le cadre de la cinquième résolution, il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 10 Juin 2011 d'autoriser la mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.241-2 du Règlement Général de l'AMF, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article L.212-13 du Règlement Général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège de la société **CIFE**, 59, Rue La Boétie – 75008 PARIS et mise en ligne sur le site internet de la société : www.infe.fr

V – REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF

A la date du 18 Avril 2011, la société détient 45 000 actions propres, soit 3,75 % du capital. Ces 45 000 actions sont réparties comme suit, par objectif prioritaire :

- 45 000 actions pour annulation.

VI – ELEMENTS FINANCIERS DU NOUVEAU PROGRAMME

Part maximale du capital de la société et nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées : compte tenu du fait que la société détient directement et indirectement 45 000 de ses propres actions, correspondant à 3,75 % du capital à ce jour, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 75 000 actions, soit 6,25 % du capital à ce jour, étant précisé que cette possibilité de rachat pourra être augmentée dans la limite de 10 % du capital dans la mesure où la société aurait procédé, à la date de l'assemblée générale, à la cession des actions auto détenues directement ou indirectement le 10 juin 2011.

Prix maximal d'achat : **90 Euros**, étant précisé que ce prix pourrait être ajusté en cas d'attribution d'actions gratuites, de division de la valeur nominale ou de regroupement d'actions.

L'investissement théorique maximum hors frais de bourse, sur la base des 75 000 actions et du prix maximum d'achat de **90 Euros** par action, est de **6 750 000 Euros**

Durée et calendrier du programme : dix huit mois à compter de l'approbation de la cinquième résolution présentée à l'assemblée générale mixte du 10 juin 2011, soit au plus tard jusqu'au 10 Décembre 2012. En vertu de l'article 225-209 du Code de Commerce, les actions ne peuvent être annulées que dans la limite de 10 % sur une période de 24 mois, sous réserve de l'adoption de la septième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 10 juin 2011.

CIFE

Société Anonyme au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : 59, rue La Boétie – 75008 PARIS

R.C. PARIS B 855 800 413

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

PAR ANNULATION D' ACTIONS

Exercice clos le 31 décembre 2010

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les Commissaires aux Comptes

Nantes, le 25 Avril 2011

Orvault, le 25 Avril 2011

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

RSM SECOVEC

Béatrice JESTIN
Associée

Gilles LECLAIR
Associé

Rapport du Président du Conseil d'administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration,
- des éventuelles limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général,
- des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe,
- des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

La société anonyme **CIFE** contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs du bâtiment et travaux publics et dans la promotion immobilière, communément désigné sous le nom « **Groupe CIFE** ».

Nous rappelons que les informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat sont indiquées dans le § 2.5 du rapport de gestion.

1 – CONDITION DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Président Directeur Général

- Monsieur **Daniel TARDY**,
Nommé le 08 Juin 2009 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

1.2 Membres du Conseil d'Administration

- Monsieur **Bernard THERET**, Directeur Général Délégué,
Nommé le 8 Juin 2007 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2012.
- Monsieur **Jean BRUDER**,
Nommé le 11 Juin 2010 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2015.
- Madame **Nicole DURIEUX**,
Nommée le 08 Juin 2009 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2014.
- Monsieur **Olivier TARDY**,
Nommé le 23 Juin 2006 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2011.
- **SAS ALFRED DE MUSSET**, représentée par Madame **Cécile JANICOT**,
Nommée en le 11 Juin 2010 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

1.3 Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31 Décembre 2010

La liste des mandats est présentée en annexe du rapport de gestion.

1.4 Composition du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de la **CIFE** est composé de six administrateurs nommés pour six ans, comprenant une seule personne morale : la société **SAS ALFRED DE MUSSET**.

Au 31 Décembre 2010, la moyenne d'âge des Administrateurs se situe à 53 ans et l'ancienneté moyenne au sein du Conseil à 18 ans.

1.5 Actions détenues par les mandataires

Chaque Administrateur doit détenir au minimum 120 actions de la société au nominatif.

Les actions détenues par les mandataires sociaux sont essentiellement inscrites au nominatif.

1.6 Administrateurs indépendants

Compte tenu de la structure et de la taille du Groupe, il n'y a pas d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.

1.7 Dispositions relatives à la Direction Générale

La Direction Générale est assurée par Monsieur **Daniel TARDY** également Président du Conseil d'Administration. Son mandat est renouvelable chaque année.

Le mandat de Monsieur **Bernard THERET**, Directeur Général Délégué est également renouvelable chaque année.

1.8 Compétence du Conseil d'Administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'Administration de la loi, le Conseil détermine les stratégies et les orientations de l'activité du Groupe et en contrôle la mise en œuvre.

1.9 Gouvernement d'entreprises, Comité, Règlement Intérieur

Il n'existe pas de règlement intérieur organisant le fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions statutaires et légales.

Le Conseil n'a pas créé en son sein de comité spécifique, par conséquent il remplit les fonctions du comité d'audit telles que définies par l'article L 823-19 du Code de commerce.

1.10 Fréquence des Réunions

Le Conseil se réunit au moins quatre fois dans l'année à des dates convenues à l'avance lors du Conseil d'Octobre. En 2010, les séances du Conseil ont toutes été présidées par le Président (en cas d'empêchement, elles le seraient par un Administrateur délégué par le Conseil).

Le taux de présence physique des Administrateurs s'est élevé en 2010 à 100 %, taux identique à l'exercice précédent.

Dans le courant de l'exercice 2010, le Conseil, qui a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 et ceux au 30 Juin 2010, a notamment procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'activité de ses filiales. Il a également mis en place la politique de rachat d'actions propres.

Il a également débattu sur le suivi des affaires significatives et sur la stratégie d'évolution du Groupe.

1.11 Convocation des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

Les Administrateurs sont convoqués systématiquement par lettre personnelle. En cas d'extrême urgence, la convocation serait adressée par le moyen le plus rapide et le plus approprié.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, tant aux réunions qui arrêtent les comptes annuels qu'à celles qui statuent sur les comptes intermédiaires. Ils sont également convoqués à l'Assemblée Générale annuelle.

Par ailleurs, les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites au §6 des statuts de la société.

1.12 Tenue des Réunions

Les réunions des Conseils d'Administration se déroulent au siège social à PARIS ou au siège administratif à NANTES.

1.13 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués pour approbation à tous les administrateurs. Le Président a fourni aux Administrateurs les informations leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.14 Intérêts et rémunérations des dirigeants

La Société **CIFE** a indiqué le 30 Décembre 2008 qu'elle avait pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 Octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche générale de gouvernement d'entreprises de la société. En conséquence, en application de la Loi du 3 Juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 Juin 2006, le code AFEP/MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère par principe la société pour l'élaboration du présent rapport. Le code AFEP/MEDEF est consultable sur le site internet www.code-afep-medef.com.

Monsieur **Bernard THERET** et Monsieur **Jean BRUDER** ont un contrat de travail au sein de la société **ETPO**.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux. Aucun système de retraite complémentaire n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

Au 31 Décembre 2010, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration représentaient 58,38 % du capital et 60,68 % des droits de vote.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 Juin 2010 a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à **11 000 €uros** à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2010. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 10 Juin 2011 de porter cette somme à **12 000 €**

Les informations concernant les rémunérations sont précisées dans le rapport de gestion au § 2.11.

1.15 Conventions

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2010 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le rapport financier annuel.

2 – MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE ET LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

La **CIFE** est dirigée par un président-directeur-général.

Le conseil d'administration de la société a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil et de directeur général.

Le conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du directeur général. Le président directeur général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il est assisté régulièrement en fonction des besoins par un administrateur ayant le titre de directeur général délégué qui est en l'occurrence le président directeur général de la plus importante société filiale du Groupe ; ce dernier disposant des mêmes pouvoirs que le Président.

3 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

31. Objectifs du Contrôle Interne

Le contrôle interne peut être défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par la direction et le personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation des activités opérationnelles,
- Fiabilité des informations comptables, financières et de gestion,
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- Protection des actifs,

Il conviendra d'observer que le contrôle interne devant donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, ne peut donc fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints et que les risques seront totalement éliminés.

32. Organisation du Contrôle Interne

L'organisation du contrôle interne est calquée sur celle du Groupe (cf. organigramme présenté dans le rapport financier) :

- Une principale filiale nantaise **ETPO** structurée en départements de production et agences d'exploitation réparties sur le territoire métropolitain,
- Des filiales indépendantes et autonomes implantées en Métropole et dans les départements d'Outre-mer,
- Des sociétés civiles immobilières créées pour chaque programme immobilier en France,
- Une filiale et une sous-filiale immobilière basées en Californie aux Etats Unis.
- Une filiale et une sous-filiale immobilière basées à Bucarest en Roumanie.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un ensemble de filiales à taille humaine dont les responsables doivent disposer de délégations nécessaires à leur maîtrise. La taille humaine des filiales facilite le suivi opérationnel, administratif et financier et contribue à la réduction des risques.

La majorité des filiales est structurée juridiquement sous forme de sociétés par actions simplifiée (SAS) et détenue pour au moins 85% de leur capital par **CIFE** ou par **ETPO**.

La quasi-totalité des sociétés constituant l'ossature du Groupe est animée et contrôlée directement par trois administrateurs siégeant au conseil d'administration de la **CIFE**.

Le système de reporting et de contrôle interne, mis en place, privilégie également la remontée directe des informations avec pour objectif la recherche de l'efficacité et de l'efficience.

Le processus de contrôle interne repose sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la direction générale, en vue d'assurer dans toute la mesure du possible, une gestion rigoureuse du Groupe et d'élaborer des informations fiables données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Concernant le domaine du développement durable, nous indiquons au § 2.10 de notre rapport de gestion les informations liées aux certifications d'**ETPO**.

Pour l'essentiel, l'activité des sociétés du Groupe est réalisée sur des chantiers (commandes ou affaires) de tailles unitaires très variables ; chaque affaire est placée sous la responsabilité de collaborateurs qui rendent compte à leur supérieur hiérarchique. Chaque affaire fait l'objet d'un suivi personnalisé du devis à l'élaboration de son prix de revient et de son résultat.

En règle générale, les rapports suivants sont établis mensuellement :

- Affaires à l'étude,
- Position et avancement du carnet de commandes et activités,
- Résultats prévisionnels des commandes,
- Résultat mensuel analytique de l'entité,
- Situations et prévisions de trésorerie.

Une consolidation des carnets de commandes, des travaux réalisés est présentée et examinée lors de chaque réunion du conseil d'administration de la **CIFE**.

De plus, la trésorerie du Groupe étant un indicateur fondamental de la bonne santé économique, un reporting de trésorerie est réalisé chaque mois et diffusé à la direction générale. Il fait l'objet également d'un point spécifique en conseil d'administration.

La cohérence des différentes informations financières présentes dans ces rapports est assurée dans la mesure où, en général tous les chantiers et affaires sont intégrés, toutes les filiales sont reprises, aucune entité n'est ignorée. De plus, il n'y a pas de changement de méthode sauf instructions venant du Groupe et les données historiques ne sont pas retouchées.

La gestion comptable et financière du Groupe est assurée sous le contrôle soit d'**ECG** (Etudes Contrôles et Gestion – société d'audit interne), soit d'**ETPO**, soit par des Experts Comptables ou par des professionnels de la comptabilité.

Les engagements hors bilan (principalement caution marchés) sont suivis par chaque filiale et font l'objet d'un reporting semestriel à la direction du Groupe.

Le Président Directeur Général est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner correctement.

Les actions du Directeur Général Délégué sont coordonnées avec celles du Président Directeur Général.

Le Secrétaire Général est responsable de la production et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe, dont il doit s'assurer de la fiabilité. Il a en particulier en charge l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de la **CIFE**. Il assure également la définition, le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS. Il fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels.

Dans le cadre de leurs missions, les commissaires aux comptes examinent les procédures de contrôle interne, et peuvent être amenés à présenter des recommandations et des observations aux dirigeants des sociétés du Groupe.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction générale. Dans ces déclarations, la direction générale confirme notamment qu'elle considère que l'incidence des éventuelles anomalies relevées dans le cadre de la mission d'audit et non corrigées, prises isolément ou dans leur ensemble est non significative.

Le suivi juridique et administratif des assemblées et réunions des conseils est assuré pour l'essentiel par **ECG** et par **ETPO**. Les entités américaines et roumaines font en règle générale, l'objet de quatre missions chaque année, sur place, par un administrateur et/ou par le Secrétaire Général.

33. Appréciation des procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne, basée pour partie sur une centralisation des opérations de contrôle, d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière pour toutes les filiales du groupe, de même qu'une maîtrise des flux financiers, permettent de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la meilleure appréciation et gestion des risques,
- la fiabilité des informations financières communiquées en interne et en externe,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a identifié un certain nombre de risques décrit dans le § « Gestion des Risques » du rapport de gestion.

34. Conclusion

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques dans un Groupe relativement décentralisé et susceptible de poursuivre son développement par croissance externe ou par création de nouvelles filiales demeure essentielle.

Le Groupe poursuit de manière permanente ses activités de définition, de formalisation et d'actualisation de procédure interne.

La mise en place des procédures devra en outre respecter et préserver notre culture d'entreprise basée sur l'autonomie, la réactivité et la responsabilisation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Nous vous précisons, que, conformément à la Loi n° 2003-706 du 1^{er} Août 2003 dite "*de Sécurité Financière*", vos commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport sur les comptes annuels, leurs observations sur le présent rapport.

Le Président du Conseil d'Administration.

CIFE

Société Anonyme au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : 59, rue La Boétie – 75008 PARIS

R.C. PARIS B 855 800 413

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE CIFE

Exercice clos le 31 Décembre 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes de la SA Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (CIFE) et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L 225-37 du Code de commerce.

Fait à Nantes et Orvault, le 22 Avril 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

RSM SECOVEC

Béatrice JESTIN
Associée

Gilles LECLAIR
Associé

CIFE

Comptes Consolidés

I - Bilan consolidé au 31 Décembre 2010 - Actif

En Milliers d'euros	NOTES	2 010 Net	2 009 Net
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	4111	169	165
Goodwill	4116	603	839
Immobilisations corporelles	4111	13 840	14 643
Immeubles de placement	4114	2 946	2 937
Actifs destinés à la vente	4115	220	
Titres mis en équivalence	4117	750	297
Autres actifs financiers	4118	281	446
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courant	4119	46 733	34 163
Impôts différés	4.3	95	187
Total actif non courant	4.1	65 637	53 677
Actif courant			
Stocks	4121	8 366	12 963
Clients	4122	31 657	40 727
Autres créances opérationnelles	4123	8 716	10 618
Impôts courants	4123	933	878
Autres actifs	4123	231	151
Actifs financiers de gestion de trésorerie courant	4124	10 064	6 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4124	24 938	41 336
Total actif courant	412	84 905	113 051
Total de l'actif		150 542	166 728

NB : Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de l'IAS 7 sur les actifs de Trésorerie et Equivalents de trésorerie ont été reclassés

sur la ligne "Actifs financiers de gestion de trésorerie courant" (actif courants)

Bilan consolidé au 31 Décembre 2010 - Capitaux propres et Passif

En Milliers d'euros	NOTES	2010 Net	2 009 Net
Capitaux propres			
Capital		24 000	24 000
Réserves consolidées		45 353	37 173
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		7 175	9 692
Total des capitaux propres Part du Groupe		76 528	70 865
Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle		3 342	3 709
Total des capitaux propres	421	79 870	74 574
Passif non courant			
Emprunts et dettes financières (part à + 1 an)	423	1 614	1 822
Impôts différés	4.3	2 718	2 097
Provisions non courantes	422	639	888
Total passif non courant		4 971	4 807
Passif courant			
Fournisseurs		26 833	38 918
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	423	10 093	11 314
Dettes d'impôt sur le résultat		344	1 150
Provisions courantes	422	4 170	4 152
Avances et acomptes reçus	4125	2 868	6 696
Autres dettes opérationnelles		15 995	18 304
Autres passifs	4125	5 398	6 813
Total passif courant		65 701	87 347
Total des passifs		70 672	92 154
Total des capitaux propres et passif		150 542	166 728

CIFE

Comptes Consolidés

II - Compte de résultat consolidé - Etat résumé du résultat global au 31 Décembre 2010

En Milliers d'euros	NOTES	2010	2 009
Chiffre d'affaires		147 572	179 217
Autres produits de l'activité		338	450
Total Produits des activités ordinaires	441	147 910	179 667
Achats consommés		-68 525	-96 866
Charges de personnel		-31 544	-32 130
Charges externes		-28 171	-29 164
Impôts et taxes		-1 839	-2 303
Dotations nettes aux amortissements		-2 937	-2 922
Dotations nettes aux provisions		-282	-3 279
Variation de stocks de produits en cours		-3 841	-2 318
Autres produits et charges d'exploitation	442	-21	4 555
Résultat opérationnel		10 750	15 240
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 554	1 236
Coût de l'endettement financier brut		-211	-240
Coût de l'endettement financier net	443	1 343	996
Autres produits et charges financiers	444	80	-173
Quote part du résultat des entreprises associées		-49	
Impôt sur le résultat	445	-4 288	-5 260
Résultat net		7 836	10 803
Part du groupe		7 175	9 692
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		661	1 111
Nombre d'actions sous déduction Auto-contrôle		1 155 074	1 160 521
Résultat net par action part du Groupe hors Auto-contrôle en Euros (1)	4.5	6.21	8.35
<i>Résultat Global de la Période</i>			
Résultat net de la période		7 836	10 803
Autres éléments du résultat global			
Ecarts de change (constatés directement en capitaux propres)		516	-127
Résultat global total de la période		8 352	10 676

(1) Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

CIFE

Comptes consolidés

III - Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 Décembre 2010

En Milliers d'euros	NOTES	2010	2 009
Trésorerie nette à l'ouverture		36 497	43 573
Résultat net avant Impôts sur les résultats		12 124	16 063
Impôts sur les résultats		-4 288	-5 260
+ Résultat des sociétés mises en équivalence		49	
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			8
+ Dotations aux amortissements et provisions		4 757	5 735
- Reprises d'amortissements et de provisions		-1 956	-2 655
+ Résultats sur cession		-136	-3 894
+ impôts différés		776	647
= Capacité d'autofinancement		11 326	10 644
Variation de stocks		4 566	6 034
Variation de créances		11 331	6 754
Variation de dettes		-19 425	-3 097
Variation des comptes de régularisation		-1 482	-2 903
= Variation des besoins en fonds de roulement		-5 010	6 788
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	A	6 316	17 432
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles		-82	-41
. Corporelles		-2 172	-1 732
. Financières		-57	-91
Produits de cession des actifs et remboursement immobilisations Financières		331	4 964
Acquisitions de titres de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-451	1
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	B	-2 431	3 101
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		248	6 210
Remboursements d'emprunts		-504	-664
Variation nette des autres actifs de gestion de trésorerie courants et non courants		-16 257	-31 173
Augmentation (nette) des capitaux propres - Acquisition Titres en Auto-contrôle		-156	-56
Dividendes payés (1)		-2 514	-2 292
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	C	-19 183	-27 975
Variation de la trésorerie (A + B + C)	A+B+C	-15 298	-7 442
Ecarts et variations de conversion		75	366
Trésorerie nette à la clôture		21 274	36 497
<i>(1) Les montants portés sur cette ligne sont dorénavant limités au stricte dividendes décaissés.</i>			
Trésorerie et équivalents de Trésorerie nette de Découverts bancaires (liquide)		21 274	36 497
Autres actifs de gestion de Trésorerie courant		10 064	6 378
Autres actifs de gestion de Trésorerie non courant (Échéance-liquidité > 1 an)		46 733	34 163
Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie à la clôture		78 071	77 038
Variation de la Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie		1 033	24 097

CIFE
Comptes consolidés

IV - Variation des capitaux propres consolidés

En Milliers d'euros	Capitaux propres part du Groupe					Minoritaires Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital social	Primes	Autres Réserves	Réserves consolidées et Résultat	Total		
Capitaux propres au 01/01/2009	24 000	858	16 250	21 538	62 646	3 608	66 254
Affectation du Résultat 2008			8 919	-8 919			
Mouvements Titres en autocontrôle				-56	-56		-56
Dividendes distribués en 2009			-1 336		-1 336	-969	-2 305
Variation de périmètre				-10	-10	15	5
<i>Résultat consolidé 2009</i>				9 692	9 692	1 111	10 803
<i>Autres éléments du résultat Global : Ecart de change</i>				-71	-71	-56	-127
Résultat global de la période				9 621	9 621	1 055	10 676
Capitaux propres au 31/12/2009	24 000	858	23 833	22 174	70 865	3 709	74 574
Affectation du Résultat 2009			10 928	-10 928			
Mouvements Titres en autocontrôle				-325	-325		-325
Dividendes distribués en 2010			-1 447		-1 447	-1 067	-2 514
Retraitement réserves consolidées							
Variation de périmètre				-110	-110	-107	-217
<i>Résultat consolidé 2010</i>				7 175	7 175	661	7 836
<i>Autres éléments du résultat Global : Ecart de change</i>				370	370	146	516
Résultat global de la période				7 545	7 545	807	8 352
Capitaux propres au 31/12/2010	24 000	858	33 314	18 356	76 528	3 342	79 870

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'euros)

Les informations fournies seront classées de la manière suivante :

I	Faits significatifs au 31 Décembre 2010,
II	Informations relatives au périmètre de consolidation,
III	Principaux principes et méthodes comptables,
IV	Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat des comptes consolidés 2010.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010.

Ces comptes annuels consolidés, établis aux normes IFRS, ont été arrêtés le 5 Avril 2011 par le Conseil d'Administration et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 10 Juin 2011.

I – FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 Décembre 2010

Dans le courant de l'exercice, la SA **CIFE** a racheté à sa filiale **ETPO** les participations des filiales opérationnelles **SOVEBAT** et **NEGRI** détenues pour 85 % de leur capital à la fin de l'exercice.

La **CIFE** a par ailleurs conforté sa participation dans la filiale **SOMARÉ** qu'elle détient désormais à 100 %.

Dans le courant du 2^{ème} semestre, le Groupe, via sa filiale **ETPO**, a pris une participation de 33,33 % via une augmentation de capital qui lui était réservée dans la société nantaise **MUREKO**. Celle-ci évolue dans le métier de l'éco-construction et plus précisément dans le gros œuvre bois.

Enfin le Groupe **CIFE** est désormais actionnaire pour 5 % de la société concessionnaire **Aéroports du Grand Ouest**.

II - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Société consolidante

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises CIFE

Société Anonyme à conseil d'administration au capital social de 24 000 K€

Siège social : 59, rue La Boétie 75008 PARIS

N° SIREN : 855 800 413 – APE 6420 Z

Place de cotation : Euronext Paris – Compartiment C – ISIN FR0000066219

Les cœurs de métier du Groupe **CIFE** sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière. Le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

2.2 Sociétés consolidées par intégration globale

	SIREN	% Contrôle	% Intérêts	
Activité BTP				
SA ETPO	NANTES (44)	320 116 916	99,96 %	99,96 %
SAS SOMARÉ	CHERRÉ (72)	340 210 236	100,00 %	100,00 %
SAS BRITTON	PLABENNEC (29)	433 072 477	85,00 %	85,00 %
SAS SOVEBAT	HOLNON (02)	324 347 467	85,00 %	85,00 %
SAS COMABAT	FORT DE FRANCE (97)	333 882 058	90,00 %	90,00 %
SARL ETPO Martinique	LE LAMENTIN (97)	390 571 503	100,00 %	100,00 %
SAS ETPO Guadeloupe	BAIE MAHAULT (97)	394 832 919	90,00 %	90,00 %
SARL ETPO Guyane	CAYENNE (97)	408 594 455	100,00 %	100,00 %
SAS PICO Océan Indien	SAINTE CLOTILDE (97)	407 484 732	85,00 %	85,00 %
SARL ETPO Réunion	SAINTE CLOTILDE (97)	479 257 677	100,00 %	85,15 %
SAS Jean NEGRI & Fils	FOS SUR MER (13)	383 421 989	85,00 %	85,00 %
SARL PASCAL MARTIN	LUGRIN (74)	393 414 388	85,00 %	72,25 %
SARL SEMAT	SAINTE SUZANNE (97)	414 863 688	100,00 %	85,15 %
SARL ECG	NANTES (44)	868 801 598	100,00 %	100,00 %
Activités immobilières				
FWE Co, Inc.	CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		100,00 %	100,00 %
HBC	CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		66,79 %	66,79 %
SAS OCEANIC Promotion	NANTES (44)	335 050 894	100,00 %	99,99 %
SARL IMMOBILIERE SANITAT	PARIS (75)	343 254 496	100,00 %	99,99 %
SCI CHANTENAY	NANTES (44)	332 988 013	60,00 %	60,00 %
SCI PALAIS ROYAL	SAINT RAPHAËL (83)	347 580 490	100,00 %	99,99 %
SCI LE CLOS DE LA PETITE GARDE	NANTES (44)	450 547 401	100,00 %	99,99 %
SCI NANTES PORTE EST	NANTES (44)	437 806 052	100,00 %	99,99 %
SCI SQUARE FELICIEN	NANTES (44)	452 462 575	100,00 %	99,99 %
SCI SQUARE GRAND ROND	NANTES (44)	452 462 666	100,00 %	99,99 %
SCI ANTONIN	NANTES (44)	485 209 928	100,00 %	99,99 %
SCI 15, PLACE VIARME	NANTES (44)	491 160 545	100,00 %	99,99 %
SCI PARC COLETRIE	NANTES (44)	485 189 336	100,00 %	99,99 %
SCI PARVIS DE STE THERESE	NANTES (44)	488 691 767	100,00 %	99,99 %
SCI LE LITTORAL	NANTES (44)	489 642 421	100,00 %	99,99 %
SCI L'ARCHIPEL	NANTES (44)	494 944 804	100,00 %	99,99 %
SCI 37, LAMORICIERE	NANTES (44)	494 916 042	100,00 %	99,99 %
SCI ETOILES DE LOIRE	NANTES (44)	494 650 609	100,00 %	99,99 %
SCI TERRASSES DE L'OUCHETTE	NANTES (44)	493 999 445	100,00 %	99,99 %
SCI LES JARDINS DE PRESSENSÉ	NANTES (44)	501 181 655	100,00 %	99,99 %
SARL JULES VERNE IMOBILIARE	BUCAREST (Roumanie)	J40/10247/2005	90,00 %	90,00 %
SARL INTERMED TURISM	BUCAREST (Roumanie)	J40/17644/2003	100,00 %	90,00 %

2.3 Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

SCI TEMPLAIS	NANTES (44)	420 531 994	35,00 %	35,00 %
SCCV DE GAULLE	NANTES (44)	448 947 069	50,00 %	50,00 %
SCI JARDINS D'EDEN	PARIS (75)	351 957 477	27,50 %	27,50 %
SCI RESIDENCE CHANZY	NANTES (44)	505 321 729	40,00 %	39,98 %

2.4 Sociétés mises en équivalence

SARL TETIS	BELLEVILLE SUR VIE (85)	394 453 237	48,98 %	48,96 %
SAS MUREKO	SAINT HERBLAIN (44)	509 481 503	33,33 %	33,32 %
SAS AEROPORTS DU GRAND OUEST	BOUGUENAI (44)	528 963 952	5,00 %	4,99 %

2.5 Variations du périmètre de consolidation

251. Au cours de la période, sont entrées dans le périmètre les entités suivantes :

- 14/12/2010 - SAS **AEROPORTS DU GRAND OUEST**, concession Aéroports. Pas d'activité sur l'exercice.
- 11/10/2010 - SAS **MUREKO**, Entreprise Générale de l'Eco-construction, gros œuvre en bois.

Ces sociétés sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Par ailleurs, l'entrée de **MUREKO** a fait l'objet de la comptabilisation d'un Goodwill.

252. Au cours de la période, la part du Groupe dans **SOVEBAT** est passée de 90% à 85%. Par ailleurs, la participation dans **SOMARÉ** est désormais de 100 % contre 85 % à la fin de l'exercice précédent.

253. Au cours de la période, sont sorties du périmètre les sociétés **GCCA** et **ETPO Aquitaine**, filiales sans activité opérationnelle et ayant fait l'objet de TUP, ainsi que les SCI du **Square JOSEPHINE** et les **SCCV DU GUESCLIN**, SCI de promotion immobilière aux programmes immobiliers terminés.

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est à signaler.

2.6 Variations de périmètre significatives postérieures au 31 Décembre 2010

Néant

III – PRINCIPAUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Base de préparation des états financiers

311 Référentiel

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 Juillet 2002, à compter du 1^{er} Janvier 2005, le Groupe **CIFE** établit ses comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les normes, interprétations et amendements suivants applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 et parus au journal officiel à la date de clôture des comptes annuels sont également appliqués pour la première fois au 31.12.2010 :

- les normes IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » applicables aux exercices ouverts à compter du 01.07.2009 ;
- l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : présentation » relatif aux éléments éligibles à la couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 01.07.2009 ;
- l'amendement à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions » relatif à la comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un Groupe applicable aux exercices ouverts à compter du 01.01.2010 ;
- les améliorations annuelles des normes IFRS d'avril 2009 applicables aux exercices ouverts à compter du 01.01.2010;
- les interprétations IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires » et IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » applicables aux exercices ouverts à compter du 01.07.2009. La première application de ces normes, amendements et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31.12.2010. Le Groupe **CIFE** n'a pas opté pour l'application par anticipation des normes parues au journal officiel et dont l'application n'est pas obligatoire au 31.12.2010. Le Groupe n'anticipe à aujourd'hui aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces normes, interprétations et amendements.

3.2 Principes et méthodes comptables

321 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur. Les catégories d'actif et passif sont précisées dans les notes ci-dessous.

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les estimations et hypothèses significatives correspondent essentiellement aux valorisations des stocks et encours (cf. §351), la valorisation recouvrable des Goodwills (cf. §331) et la valorisation des provisions courantes et non courantes pour risques et charges (cf. §422).

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Présentation des états financiers (IAS 1 révisée)

Le Groupe a retenu la possibilité de présenter son compte de résultat par nature.

322 Principes et modalités de consolidation

Pour les entreprises placées sous le contrôle exclusif de la CIFE (majorité des droits de vote en particulier, pouvoir de direction sur les politiques opérationnelles et financières) la méthode de l'intégration globale a été retenue.

Les sociétés contrôlées conjointement (partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés sans qu'il y ait prédominance en vertu d'un accord contractuel) sont consolidées par l'intégration proportionnelle. Cette méthode est également retenue pour toutes les SCI détenues au plus à 50 %.

Les sociétés en participation (SEP) constituées pour la réalisation de chantiers, avec d'autres partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Enfin, lorsque la société-mère dispose d'au moins 20 % des droits de vote et/ou exerce une influence notable dans la gestion d'une société, la méthode dite de "Mise en équivalence" est adoptée. A la valeur comptable des titres est alors substituée une quote-part des capitaux propres augmentée du goodwill. En cas de détention inférieure à 20 % des droits de vote, l'influence notable peut être mise en évidence notamment par une représentation au Conseil d'Administration ou à tout autre organe de direction équivalent, une participation au processus d'élaboration des politiques, la fourniture d'informations techniques essentielles.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leur exercice au 31 Décembre, à l'exception de certaines SCI de Promotion Immobilière qui arrêtent leurs comptes annuels au 30 Novembre.

L'intégration des sociétés a été effectuée en appliquant la méthode dite de "consolidation directe".

323 Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle selon deux formats : - segmentation par activités et segmentation géographique. L'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôles d'activités : BTP, activité immobilière. L'information sectorielle de second niveau est présentée par secteurs géographiques : France métropole, France DOM, reste du monde. Conformément à la norme IFRS 8, les informations sectorielles correspondent à l'organisation interne et à la structure du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés. Par ailleurs et dans le cadre de l'IFRS8, il est rappelé qu'aucun client pris individuellement ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

324 Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de change mensuel de l'exercice clôturé. L'utilisation de ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Ecart de conversion" dans l'état du résultat global.

Principaux taux de conversion

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen annuel	
		2010	2009	2010	2009
EUROPE					
- Roumanie	Nouveau leu roumain	0,234632	0,236055	0,237141	0,235755
AMERIQUE DU NORD					
- Etats-Unis	Dollar US	0,748391	0,694155	0,757174	0,716178

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

325 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement,
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

326 Comptabilisation des contrats de construction

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats de construction s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération. Ce dernier correspond au rapport entre les coûts comptabilisés à la clôture et aux coûts budgétés de l'affaire.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires des opérations immobilières est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Permis de construire purgé de tous recours,
- Marché de travaux signé (ordre de service donné),
- Vente notariée ou contrat de promotion signé (e),

La marge dégagée se comptabilise au fur et à mesure de la comptabilisation du chiffre d'affaires réalisé sur le projet immobilier.

3.3 Actif non courant

331 Goodwills

Un goodwill est constaté, dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises, lorsque la valeur des titres acquis est supérieure à la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables. Les fonds de commerce inscrits au bilan des sociétés du Groupe sont regroupés dans le poste « Goodwill ». Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'un goodwill est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité, estimée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces actifs. Par principe, une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est une filiale opérationnelle. La perte de valeur d'une UGT peut être appréciée par le suivi d'indices tels que l'évolution et la qualité du carnet de commandes et de sa position de trésorerie.

332 Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques.

333 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les durées suivantes d'utilisation probables :

- | | | | | |
|---|----|----|---|---------------------------------------|
| • Constructions, immeubles de placement | de | 10 | à | 40 ans (selon méthodologie composant) |
| • Matériel et outillage, | de | 5 | à | 15 ans |
| • Matériel et mobilier de bureaux | de | 3 | à | 10 ans |

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durées d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent significativement des estimations précédentes. Lorsque des incidences de perte de valeur sont identifiées, la valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable afin de déterminer l'éventuelle dépréciation.

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16-38)

Elles sont évaluées selon la méthode du coût historique reconstitué en tenant compte de durées d'amortissement spécifiques à chacun des composants identifiés. Le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option proposée par l'IFRS 1 consistant à assimiler par convention la juste valeur à la date de transition, comme base du coût historique.

Contrats de location financement (IAS 17)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe CIFE supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les locations financement et crédits-bails correspondent intégralement à du matériel d'exploitation.

Immeubles de placement (IAS 40)

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ceux-ci sont classés sous la rubrique "Immeubles de placement". Dans le cadre du principe de prudence et pour éviter tout impact de fluctuation immobilière sur ses comptes et capitaux propres, le Groupe présente ses immeubles de placement au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Une information concernant la juste valeur est indiquée dans le rapport de gestion et en annexes. La juste valeur est déterminée par des évaluations de tiers et actualisée en appliquant un coefficient d'indexation du prix du marché. Les durées et modes d'amortissements des immeubles de placement sont précisés au §333.

334 Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les lignes « prêts » et « dépôts, cautionnements et créances immobilisés » font partie de la catégorie des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation non consolidés sont classifiés comme "titres disponibles à la vente". Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

335 Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie correspondant à des placements à moyen et long terme. Leur liquidité est supérieure à 1 an et l'intention du Groupe est de les conserver jusqu'au terme de l'échéance. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

3.4 Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ; soit sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement et les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

Les impôts différés sont activés lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice futur imposable.

3.5 Actif courant

351 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont estimés, en règle générale, au PMP (prix moyen pondéré). La valorisation des travaux en cours est effectuée à un coût de revient technique. Une provision pour dépréciation des "en-cours de production" et des "produits intermédiaires et finis" est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

352 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement). Ces créances sont le plus souvent à court terme.

353 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti, diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement).

354 Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie ne répondant pas aux stricts critères de trésorerie et équivalents de trésorerie. Leur liquidité est en principe supérieure à 6 mois et inférieure à 1 an. Leur liquidité peut être inférieure à 6 mois si ces actifs présentent des risques de changement significatif de valeur. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

355 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes-courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquide, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôt. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

3.6 Capitaux propres consolidés

361 Titres d'autocontrôle

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, conformément au référentiel IFRS. En cas de cession éventuelle des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, sans impact sur le résultat.

362 Réserve de conversion

La réserve de conversion intègre les écarts entre le cours historique et le cours de clôture sur l'actif net des filiales étrangères ainsi que l'écart sur le compte de résultat entre le cours moyen et le cours de clôture.

3.7 Passif non courant

371 Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués à initialement à leur juste valeur puis au coût amorti. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

372 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

L'estimation du montant d'une provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. §422).

Elles incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises,
- Les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes,

373 Provisions non courantes : avantages au personnel

Les avantages du personnel identifiés au sein du Groupe font l'objet de deux types de provisions :

- Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.
Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :
 - Du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
 - Du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories,
 - Des salaires et appointements moyens,
 - D'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière indexé sur le taux d'inflation,
 - D'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite. Le taux d'actualisation est le taux IBOXX à la date d'établissement des comptes, net d'inflation,
 - D'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.
- Les provisions pour médailles du travail, dont les modalités de calcul sont similaires à celle de la provision IFC.

Avantages du personnel - Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies (IAS 19)

Le Groupe n'a pas opté pour l'imputation directement en capitaux propres des écarts actuariels prévue par l'amendement à l'IAS 19. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en charges.

3.8 Passif courant

381 Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au démarrage des marchés travaux.

382 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour pertes à terminaison concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaires, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent pour l'essentiel les litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

3.9 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions d'auto contrôle sont déduites du nombre d'actions. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions serait, le cas échéant, ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise tels que les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites.

3.10 Autres informations

Nouvelle réglementation fiscale en France à compter du 1^{er} janvier 2010

La Loi de finances pour 2010, votée en décembre 2009, introduit une contribution économique territoriale (CET) en remplacement de la taxe professionnelle (TP). La CET a deux composantes : la contribution foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est assise sur la valeur ajoutée. La CET est également plafonnée à 3% de la valeur ajoutée.

Le Groupe a conclu que ce changement de modalités de calcul des impôts locaux français n'en modifiait pas la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la TP. La CET est donc classée en charges opérationnelles.

Comparabilité des états financiers (en normes IFRS)

Indépendamment des nouvelles normes IFRS applicables en 2010, les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 Décembre 2009 en normes IFRS, sont ceux appliqués au 31 Décembre 2010. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture semestrielle et annuelle. La synthèse de ces engagements est présentée au paragraphe 4.9.

Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02. La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie,
- Découverts bancaires.

3.11 Informations relatives à la gestion des risques financiers

Exposition au risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Le Groupe est néanmoins soumis à la fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'€uro qui pénalise le financement €uro de sa filiale roumaine.

Par ailleurs, les actifs en Amérique du Nord et en Roumanie représentent environ 10 % du total de l'actif consolidé.

Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe n'est pas sensible à la variation des taux d'intérêt.

Certaines dettes à long terme sont soumises à des taux d'intérêt variables. Les dettes financières figurant au bilan sont toutefois largement inférieures à la trésorerie disponible placée.

Le compte de résultat du Groupe ne serait pas affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens.

Exposition au risque de crédit et de contrepartie

Le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de ses placements au sens large. Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe principalement auprès de cinq groupes bancaires. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie. Les analyses chiffrées relatives à ce risque sont exposées en notes 4122, 4123 et 4124.

Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Les échéances des dettes figurent en note 423.

IV - EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT 2010

4.1 BILAN ACTIF

411 Actifs non courants

4111. Variation des immobilisations brutes

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb- LocFi
- Valeurs brutes à l'ouverture	484	38 454	464	39 401	1363
- Acquisitions et augmentations	81	2 260	58	2 399	131
- Cessions, diminutions et transferts	(20)	(1 657)	(238)	(1 915)	(45)
- Incidence de la variation du périmètre	-	-	-	-	-
- Incidence de la variation de change	-	422 ⁽¹⁾	-	422	-
Valeurs brutes à la clôture	545	39 479⁽²⁾	284	40 308	1 449

(1) Sur actifs aux Etats-Unis et en Roumanie

(2) Dont immeubles de placement cf. §4114 et dont actifs destinés à la vente cf. §4115

4112. Variation des amortissements et des provisions

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb- LocFi
- Amortissements et provisions à l'ouverture	319	20 874	18	21 211	563
- Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	77	2 860	(15)	2 922	285
- Diminutions de l'exercice et transferts	(20)	(1 488)	-	(1 508)	(45)
- Incidence de la variation du périmètre	-	-	-	-	-
- Incidence de la variation de change	-	227 ⁽¹⁾	-	227	-
Montant des Amortissements et Provisions	376	22 473⁽²⁾	3	22 852	803

(1) aux Etats-Unis et en Roumanie

(2) Dont immeubles de placement cf. §4114 et dont actifs destinés à la vente cf. §4115

4113. Synthèse des valeurs nettes comptables

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb- LocFi
Valeurs brutes à la clôture	545	39 479	284	40 308	1 449
Montant des Amortissements et Provisions	(376)	(22 473)	(3)	(22 852)	(803)
Valeur nette comptable à la clôture	169	17 006	281	17 456	646

4114. Immeubles de placements

	31/12/2009	Variation	Variation Change (1)	31/12/2010
Valeurs brutes	6 091	-	417	6 508
Montant des Amortissements	(3 154)	(184)	(224)	(3 562)
Valeur nette comptable à la clôture	2 937	(184)	193	2 946

(1) aux Etats-Unis

Le Groupe présente ses immeubles de placements au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Les immeubles de placements sont localisés en France et aux Etats-Unis.

La juste valeur estimée sur ces mêmes biens s'élève au 31 Décembre 2010 à **6 696 K€** (bases expertises 2011 en France et Février 2007 pour les Etats-Unis intégrant une décote actualisée suite à la crise immobilière), contre **6 032 K€** au 31 Décembre 2009.

Les immeubles de placement ont généré pour **614 K€** de revenus consolidés en 2010 contre **737 K€** au 31 Décembre 2009.

4115. Actifs destinés à la vente

	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs brutes	1 204	-
Montant des Amortissements	984	-
Valeur nette comptable à la clôture	220	-

Les actifs destinés à la vente au 31 Décembre 2010 correspondent au site immobilier de la SCI **CHANTENAY** cédé en Mars 2011 pour **1 840 K€**

4116. Goodwill : Evolution et Répartition de la valeur nette

	Brut	Variation	Brut	Cumul Dépréc.	Net	Net
	31/12/2009		31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2009
Ecart d'acquisition	1 303	-	1 303	700	603	839
Total	1 303	-	1 303	700	603	839

4117. Titres mis en équivalence

	2010			2009		
	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat
TETIS	48,98 %	264	(33)	48,98 %	297	0,4
MUREKO	33,33 %	484 ⁽¹⁾	(16)	Néant	Néant	Néant
Aéroports du Grand Ouest	5,00 %	2	-	Néant	Néant	Néant
Total	-	750	(49)	-	297	0,4

(1) Dont 261 K€ de goodwill

	2010				2009			
	CA	RN	Total Actifs	Total Dettes	CA	RN	Total Actifs	Total Dettes
TETIS	1 346	(67)	888	349	1 660	1	941	334
MUREKO	217	(222)	905	237	0	(309)	419	28
Aéroports du Grand Ouest	0	0	50	0	Néant	Néant	Néant	Néant

4118. Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2010	Net 31/12/2009
- Titres de participation entités non consolidées	4	-	4	4
- Autres titres immobilisés	2	-	2	2
- Prêts	133	-	133	289
- Dépôts, cautionnements et créances immobilisées	145	(3)	142	151
Total	284	(3)	281	446

4119. Autres actifs de gestion de trésorerie non courants

Ils correspondent à des supports de placements de trésorerie dont la liquidité est supérieure à 1 an.

	Net 31/12/2010	Net 31/12/2009
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	-	280
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôt	42 319	29 768
- EMTN	1 916	-
- Contrats de capitalisation	-	2 135
- Obligations et Fonds obligataires	2 498	1 980
Total	46 733	34 163

412 – Actif courant

4121. Stocks et en cours

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Matières et autres approvisionnements	251	466	(215)
- En cours de production	7 815	6 398	1 417
- Produits intermédiaires et finis	4 345	9 658	(5 313)
Total	12 411	16 522	(4 111)
Dépréciation	(4 045)	(3 559)	(486)
Valeurs Nettes	8 366	12 963	(4 597)

La variation nette 2010 est de **(4 597) K€** et se décompose ainsi :

- Variation stock :	(4 055) K€
- Variation de la provision pour dépréciation :	(511) K€
- Incidence de variation de change :	(31) K€

4122. Créances clients

	Net 31/12/2010	Net 31/12/2009
- Créances clients	32 824	41 752
- Provisions sur créances clients	(1 167)	(1 025)
Total	31 657	40 727

Les provisions sur créances clients pour **1 167 K€ HT** sont à rattacher aux retards de clients de plus d'un mois.

L'exposition maximale au risque de crédit est de **31 657 K€** au 31 Décembre 2010, contre **40 727 K€** au 31 Décembre 2009.

Echéancier	31/12/2010	31/12/2009
- Créances clients non échues	23 058	26 206
- Créances clients échues à moins d'1 mois	2 844	10 564
- Créances clients échues à plus d'1 mois	6 922	4 982
Total	32 824	41 752

4123. Avances, actif d'impôt, autres créances et comptes de régularisation

	Brut	Dépréciation 31/12/2010	Net	Brut	Dépréciation 31/12/2009	Net
- Avances et acomptes	454	-	454	274	-	274
- Autres créances opérationnelles	8 353	91	8 262	10 624	(280)	10 344
- Actifs d'impôts courants (créances IS)	933	-	933	878	-	878
- Paiement d'avance	231	-	231	151	-	151
Total	9 971	91	9 880	11 927	(280)	11 647

L'exposition maximale au risque de crédit est de **9 880 K€** au 31 Décembre 2010, contre **11 647 K€** au 31 décembre 2009.

4124. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire. Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM monétaires Euro, des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et contrats de capitalisation à échéance inférieur à 1 an. Ils sont évalués à leur juste valeur pour la catégorie des OPCVM, les titres de créances négociables et certificats de dépôts étant valorisés à la clôture pour le montant en capital y compris intérêts courus. Pour la catégorie des OPCVM, il est procédé aux opérations de vente/achat à chaque fin d'exercice.

a) La trésorerie présentée dans le tableau du flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	Net 31/12/2010	Net 31/12/2009
- Disponibilités	6 896	9 163
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	15 873	31 887
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	2 169	286
- Contrat de capitalisation	-	-
Sous Total trésorerie et équivalents de trésorerie	24 938	41 336
- Découverts bancaires	(3 664)	(4 839)
Sous total trésorerie passive	(3 664)	(4 839)
Trésorerie Nette	21 274	36 497

b) Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

	Net 31/12/2010	Net 31/12/2009
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	1 123	898
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	73	16
- Contrat de capitalisation (échéance < 1 an)	7 833	5 447
- Obligations et Fonds Obligataires	1 035	17
Total	10 064	6 378

c) Synthèse trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie

	Net 31/12/2010	Net 31/12/2009
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants	46 733	34 163
Actifs financiers de gestion de trésorerie courants	10 064	6 378
Trésorerie nette	21 274	36 497
Total	78 071	77 038

4125. Informations relatives aux contrats de constructions

	Net 31/12/2010	Net 31/12/2009
Clients – Factures à établir HT	3 992	6 142
Travaux facturés d'avance HT	(3 919)	(5 404)
Avances reçues	(2 469)	(6 696)

4.2 PASSIF DU BILAN

421 Capitaux Propres

Politique de gestion du capital

Le capital social au 31 décembre 2010 est composé de 1 200 000 actions ordinaires d'un nominal de **20 Euros**. Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

Evolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2010	31/12/2009
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :		
- par division du nominal du titre	-	-
- par augmentation de capital	-	-
- par levée d'options de souscription d'actions	-	-
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :		
- par réduction de capital social	-	-
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	1 200 000	1 200 000

Evolution du capital social

	31/12/2010	31/12/2009
Capital social en début d'exercice	24 000	24 000
Augmentation de capital	-	-
Réduction de capital	-	-
Capital social en fin d'exercice	24 000	24 000

Actions propres

	31/12/2010	31/12/2009
Nombre d'actions en début d'exercice	39 479	38 081
Achat d'actions	5 447	1 398
Annulation d'actions	-	-
Attribution d'actions gratuites	-	-
Nombre d'actions en fin d'exercice	44 926	39 479
En % du capital	3,74 %	3,29 %

Au cours de la période 2010, la CIFE a racheté 5 447 de ses propres actions pour un montant de 325 K€ soit un prix moyen unitaire de 59,72 Euros

422 Etat des provisions courantes et non courantes

Provisions non courantes

	31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres Mvts	31/12/2010
- Avantages au personnel	888	8	257	-	639

Hypothèses retenues	31/12/2010	31/12/2009
- Taux rendement	4,68 %	5,09 %
- Taux inflation	-	0,80 %
- Taux actualisation	4,68 %	4,26 %

Provisions courantes

	31/12/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts	31/12/2010
- Chantiers et travaux	2 908	1 274	795	528	130	2 989
- Activité immobilière	719	283	40	121	(4)	837
- Risques et litiges	446	18	65	55	-	344
- Charges diverses	79	-	73	6	-	-
Total	4 152	1 575	973	710	126	4 170

423 Etat des dettes financières courantes et non courantes

	Dettes financières Courantes 31/12/2010 ^(a)	Dettes financières non courantes		Total Dettes financières Non courantes 31/12/2010 ^(b)	Total 31/12/2010 (a) + (b)	Total 31/12/2009
		+ 1/- 5 ans	+ 5 ans			
- Emprunts bancaires	6 297	718	699	1 417	7 714 ⁽¹⁾	7 936
- Emprunts sur location financement	127	130	-	130	257	300
- Emprunts et dettes financières diverses	5	-	67	67	72	61
- Concours bancaires créditeurs	3 664	-	-	-	3 664	4 839
Total emprunts portant intérêts	10 093	848	766	1 614	11 707	13 136
Rappel au 31/12/2009	11 314	909	913	1 822	13 136	-

(1) Dont endettement à taux variable 6 112 K€ au 31 Décembre 2010 et 6 133 K€ en 2009.

(1) Dont 6 026 K€ correspondant à une ligne de financement ouverte par la maison mère SA CIFE en Mars 2009

L'ensemble des dettes financières correspond à des passifs évalués au coût amorti.

424 Variation de l'endettement net

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Actifs de gestion de trésorerie	(56 797)	(40 541)	(16 256)
- Trésorerie et équivalent trésorerie	(24 938)	(41 336)	16 398
- Concours bancaires courants	3 664	4 839	(1 175)
Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie	(78 071)	(77 038)	(1 033)
- Dettes financières long terme	1 614	1 822	(208)
- Dettes financières court terme	6 429	6 474	(45)
Endettement net (ACTIF)	(70 028)	(68 742)	(1 286)

4.3 IMPOTS DIFFERES

Actif d'impôt non courant	31/12/2010	31/12/2009	Variation
- Impôts différés actif	95	187	(92)
Passif d'impôt non courant			
- Impôts différés passif	2 718	2 097	621
Total	(2 623)	(1 910)	(713)

	31/12/2010	31/12/2009
- Variation imposition différée	777	647
- Incidence de variation de change	(1)	(5)
- Incidence de variation de périmètre	(63)	-
Ventilation de la variation	713	642

Ventilation des impôts différés :

	31/12/2010	31/12/2009
- Décalages fiscaux	292	791
- Indemnités de fin de carrière	187	271
- Location financement	(252)	(332)
- Retraitements provisions réglementées	(905)	(857)
- Retraitements provisions	(1 790)	(1 439)
- Retraitements IAS 11 (avancement)	(66)	(255)
- Autres retraitements	(89)	(89)
Total	(2 623)	(1 910)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable sont évalués à **190 K€** au 31 Décembre 2010 contre **710 K€** au 31 Décembre 2009.

4.4 COMPTE DE RESULTAT

441 Analyse des produits des activités ordinaires

	31/12/2010	%	31/12/2009	%
Analyse par activité				
- BTP	138 054	94	165 475	94
- Activités immobilières	9 518	6	13 742	6
Total Chiffre d'Affaires	147 572	100	179 217	100
Variation (N - 1)	- 17,65 %		- 4,22 %	
Analyse par zone géographique				
- France Métropole	111 118	75	135 759	76
- France DOM	36 450	25	43 864	24
- Reste du monde	4	NS	(406)	NS
Total Chiffre d'Affaires	147 572	100	179 217	100
Autres produits de l'activité	338		450	
Total Produits des activités ordinaires	147 910		179 667	
Variation N - 1	- 17,67 %		- 4,17 %	

442 Autres Eléments du Résultat opérationnel

	31/12/2010	31/12/2009
Autres produits et charges d'exploitation		
- Résultats sur cessions d'immobilisations	136	3 895 ⁽¹⁾
- Autres produits et charges	(157)	660
Total	(21)	4 555
Autres produits et charges opérationnels	-	-

(1) Dont **3 487 K€** lié à la cession filiale **ETPC** en 2009

443 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2010	31/12/2009
- Charges d'intérêts sur dettes financières	(202)	(227)
- Charges d'intérêts sur location financement	(9)	(13)
- Revenus issus des placements de trésorerie ⁽¹⁾	1 554	1 236
Total	1 343	996

(1) Hors reprise nette de dotations aux provisions pour - **80 K€** en 2010 et + **221 K€** en 2009.

444 Autres produits et charges financiers

	31/12/2010	31/12/2009
- Dotations financières nettes ⁽¹⁾	(65)	225
- Résultat sur écarts de changes nets	(83)	(608)
- Intérêts nets hors endettement	228	210
Total	80	(173)

(1) Y compris reprise nette de dotations aux provisions pour - **80 K€** en 2010 et + **221 K€** en 2009.

445 Impôt sur les bénéfices

	31/12/2010	31/12/2009
- Impôt exigible	3 511	4 613
- Impositions différées	777	647
Total	4 288	5 260

Une intégration fiscale intervient entre **CIFE** et **SARL IMMOBILIERE SANITAT** (non significative).
Il n'y a plus d'intégration fiscale au niveau des entités réunionnaises.

446 Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
- Résultat consolidé de l'ensemble (1)	7 885	10 803
- Impôts sur les bénéfices	4 288	5 260
- Résultat avant impôt	12 173	16 063
- Impôt théorique au taux d'IS de la société mère 33,33 %	4 057	5 354
- Effet différences permanentes	278	(1 014)
- Effet différences de taux avec les filiales étrangères et DOM	(243)	158
- Effet net des pertes fiscales	186	710
- Effet des autres impôts et crédit d'impôts	(10)	52
- Autres effets	-	-
- Impôt réel	4 288	5 260
- Taux d'impôt effectif	35,22 %	32,74 %

(1) hors quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence

4.5 RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2010	31/12/2009
- Résultat net (part du Groupe en K€)	7 175	9 692
- Nombre d'actions	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions sous déduction auto-contrôle	1 155 074	1 160 521
- Résultat net par action (en €)	5,98	8,08
- Résultat net par action hors auto contrôle (en €)	6,21	8,35

Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

4.6 INFORMATIONS SECTORIELLES

Métiers	31/12/2010			31/12/2009		
	BTP	Activité Immobilière	Total	BTP	Activité Immobilière	Total
- Chiffre d'affaires	138 054	9 518	147 572	165 472	13 742	179 217
- Résultat opérationnel	10 248	502	10 750	17 913	(2 673)	15 240
- Ct endettement financier net	1 320	23	1 343	989	7	996
- Impôts	(4 019)	(269)	(4 288)	(5 169)	(91)	(5 260)
- Résultat net (Part du Groupe)	7 312	(137)	7 175	13 858	(4 166)	9 692
- Immobilisations Nettes	15 777	2 771	18 548	16 593	2 734	19 327
- Investissements	2 393	6	2 399	1 814	48	1 862
- Actifs nets	131 192	19 352	150 542	141 894	24 834	166 728
- Trésorerie nette ⁽¹⁾	74 442	3 629	78 071	74 847	2 191	77 038
- Capitaux propres	83 973	(4 364)	79 609	78 850	(4 276)	74 574
- Dettes (hors provisions)	40 308	22 837	63 145	56 879	28 137	85 016

Zone Géographique	31/12/2010				31/12/2009			
	FRA	DOM	Monde	Total	FRA	DOM	Monde	Total
- Chiffre d'affaires	111 118	36 450	4	147 572	135 759	43 864	(406)	179 217
- Ct endettement financier net	1 323	(4)	24	1 343	891	77	28	996
- Immobilisations nettes	13 196	2 837	2 515	18 548	13 450	3 439	2 438	19 327
- Investissements	2 201	197	1	2 399	1 501	313	48	1 862
- Actifs nets	121 391	16 171	12 980	150 542	132 162	21 741	12 825	166 728
- Trésorerie nette ⁽¹⁾	71 486	3 418	3 167	78 071	68 187	6 133	2 718	77 038
- Capitaux propres	80 453	4 140	(4 984)	79 609	73 035	5 990	(4 451)	74 574
- Dettes (hors provisions)	34 720	11 177	17 248	63 145	53 512	14 916	16 588	85 016

(1) Y compris actifs financiers de gestion de trésorerie

4.7 INFORMATIONS SOCIALES

471 Effectifs

	31/12/2010	31/12/2009
- Cadres	125	118
- Employés, Agents de maîtrise	115	122
- Compagnons	390	389
Total	630	629

472 DIF (Droit individuel à la formation)

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce DIF sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision.

Au 31 Décembre 2010, le solde d'heures acquises au titre du DIF et non utilisées par l'ensemble des collaborateurs du Groupe s'élève à **45 053 heures** contre **49 412 heures** au 31 décembre 2009.

Ces heures sont valorisées à environ **673 K€** brut.

473 Intérimaires

Le volume d'heures liées à la population en intérim s'élève à **287 000 heures** sur l'exercice 2010 contre **278 000 heures** au 31 Décembre 2009.

Le volume d'heures 2010 est valorisé à environ **7,8 M€** contre **6,7 M€** en 2009.

4.8 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées concernent notamment la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction.

481 Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration

Au titre de 2010, le montant des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration de **CIFE**, s'élève à **722 K€** dont **158 K€** versés par la société mère et **564 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se composent exclusivement pour **702 K€** de salaire brut et **21 K€** de jetons de présence.

Il n'existe aucune charge relative à des avantages postérieurs à l'emploi

482 Autres parties liées

Le Groupe **CIFE** a comptabilisé sur l'exercice 2010 une charge de **25 K€** au titre de prestations de direction générale rendues par la **SAS ALFRED DE MUSSET**.

4.9 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les cautions sur marchés données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 Décembre 2010 à **26 261 K€** (79 % de l'encours étant par les filiales France métropole) contre **27 058 K€** au 31 Décembre 2009.

4.10 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4101 Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente au 31 Décembre 2010 correspondent au site immobilier de la SCI **CHANTENAY** cédé en Mars 2011 pour **1 840 K€**. Cette opération générera une plus-value brute de **1 620 K€** sur l'exercice 2010 dont 60 % rattachés au Groupe.

4102 Affectation du résultat 2010

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 Décembre 2010, le 5 Avril 2011. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire un dividende de **1,30 €** par action au titre de cet exercice.

CIFE

Société Anonyme au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : 59, rue La Boétie – 75008 PARIS

R.C. PARIS B 855 800 413

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société S.A. Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (CIFE), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Les notes aux états financiers exposent les méthodes comptables relatives au mode de comptabilisation et de présentation :

- des actifs financiers de gestion de trésorerie (notes 335, 354, 4119 et 4124) ;
- de la trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 355 et 4124).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions courantes notamment sur les chantiers et travaux et sur l'activité immobilière, tel que cela est décrit en notes 382 et 422 de l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions courantes s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par le groupe pour identifier et évaluer les risques, sur des échanges avec la direction du groupe sur les modalités d'estimation de ces provisions, ainsi que sur l'examen de la situation au 31 Décembre 2010.

Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée relative à ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nantes et Orvault, le 22 Avril 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

RSM SECOVEC

Béatrice JESTIN
Associée

Gilles LECLAIR
Associé

CIFE
Comptes sociaux

I - Bilan au 31 Décembre 2010

ACTIF (en Milliers d'euros)	NOTES	2010			2 009
		Brut	Amortissements	Net	Net
Autres immobilisations incorporelles		10	9	1	2
Immobilisations incorporelles	1 - 2	10	9	1	2
Terrains					
Constructions		1 664	937	727	772
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles		46	29	17	19
Immobilisations corporelles	1 - 2	1 710	966	744	791
Participations	1a	12 037	66	11 971	9 630
Créances rattachées à des participations	1b	11 459	5 630	5 829	9 954
Autres titres immobilisés - Titres en Auto contrôle	1c	2 187		2 187	1 862
Autres titres immobilisés - Obligations		2 017		2 017	1 997
Autres Immobilisations financières		56		56	168
Immobilisations financières	1 - 2	27 756	5 696	22 060	23 611
Actif immobilisé	1 - 2	29 476	6 671	22 805	24 404
Créances clients et comptes rattachés		39		39	70
Autres créances		255		255	668
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	3a	18 738	303	18 435	17 397
Disponibilités et Comptes à terme	3a	45 047		45 047	31 121
Charges constatées d'avance		6		6	3
Actif circulant	3	64 085	303	63 782	49 259
Ecarts conversion Actif	4				
Total général		93 561	6 974	86 587	73 663

PASSIF (en Milliers d'euros)	NOTES	2010	2 009
		Net	Net
Capital (intégralement versé)		24 000	24 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		858	858
Ecarts de réévaluation		2	2
Réserve légale		1 700	1 153
Réserves réglementées			
Autres réserves		27 000	19 000
Report à nouveau		4 613	3 678
Résultat de l'exercice		9 015	10 928
Amortissements dérogatoires	6	133	139
Capitaux propres	5	67 321	59 758
Provisions pour risques			1
Provisions pour charges			1
Provisions	7		1
Emprunt et dettes financières divers		6 092	6 089
Emprunts et dettes financières	8	6 092	6 089
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		99	75
Dettes fiscales et sociales		299	190
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1	
Autres dettes		12 775	7 550
Produits constatés d'avance			
Dettes	9	19 266	13 904
Ecarts de conversion Passif	4		
Total général		86 587	73 663

CIFE
Comptes sociaux

II - Compte de résultat

En Milliers d'euros	NOTES	2010	2 009
Chiffres d'affaires	10a	1 160	1 225
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges ⁽¹⁾		48	82
Autres produits			
Produits d'exploitation		1 208	1 307
Autres achats et charges externes		487	407
Impôts, taxes et versements assimilés		57	60
Salaires et traitements		263	218
Charges sociales		94	57
Dotations aux amortissements et aux provisions		49	105
Autres charges		11	7
Total Charges d'exploitation		961	854
Résultat d'exploitation	10	247	453
Produits financiers de participations		8 285	9 020
Produits financiers de créances de l'actif immobilisé		220	645
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits nets sur cession et placements de produits de trésorerie		1 400	1 090
Différences positives de change		93	
Reprises sur provisions et transferts de charges		393	539
Total Produits financiers		10 391	11 294
Charges financières sur participations SCI		1	87
Autres Intérêts et charges assimilées		248	211
Différences négatives de change			42
Charges nettes sur cession et placements de produits de trésorerie			111
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 325	4 047
Total Charges financières		1 574	4 498
Résultat financier	11	8 817	6 796
Résultat courant (avant impôts)		9 064	7 249
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		116	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		101	3 985
Reprises sur provisions et amortissements		6	
Total Produits exceptionnels		223	3 985
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		11	157
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		100	122
Dotations aux amortissements et aux provisions		1	1
Total Charges exceptionnelles		112	280
Résultat exceptionnel	12	111	3 705
Impôts sur les bénéfices	13	160	26
Résultat Net		9 015	10 928

(1) dont transferts de charges : 12 KE en 12/2010, 10 KE en 2009

CIFE

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'€uros)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice annuel 2010 dont le total est de **86 587 K€** et au compte de résultat dégageant un bénéfice net de **9 015 K€**

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2010

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 5 Avril 2011 par le Conseil d'Administration.

La société **CIFE** établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

I – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Dans le courant de l'exercice, la SA **CIFE** a racheté à sa filiale **ETPO** les participations des filiales opérationnelles **SOVEBAT** et **NEGRI** détenues pour 85 % de leur capital à la fin de l'exercice.

La **CIFE** a par ailleurs conforté sa participation dans la filiale **SOMARÉ** qu'elle détient désormais à 100 %.

Enfin le Groupe **CIFE** est désormais actionnaire pour 5 % de la société concessionnaire **Aéroports du Grand Ouest**.

II – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999 et du règlement CRC 2002-10 et 2004-06.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

- Constructions et bâtiments industriels	Entre 10 et 40 ans selon méthodologie composants suivante :
• Gros œuvre :	40ans
• Equipements techniques :	20 ans
• Aménagements intérieurs :	10 ans
- Matériel de transport	Entre 5 et 8 ans
- Matériel de bureau, informatique	Entre 3 et 10 ans

La valeur amortissable d'un actif est considérée égale à sa valeur brute.

Sur le plan fiscal, les rythmes et modes d'amortissements antérieurement retenus ont été maintenus. L'écart entre la dotation comptable et la dotation fiscale constitue un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel et entraîne une variation du compte "Provisions réglementées" correspondant (cf. § 6).

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en Euros sur la base du dernier cours de change. Les différences latentes de conversion sont inscrites dans les comptes transitoires « différences de conversion actif-passif ». Les pertes latentes de conversion font l'objet d'une provision pour risques.

Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôt notamment).

Des dépréciations sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille.

Disponibilités et comptes à terme

Ce poste comprend les disponibilités bancaires ainsi que les comptes à terme débloqués.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

III – NOTES ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1 – Etat des Immobilisations

Immobilisations	01/01/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Incorporelles	10	-	-	10
Corporelles	1 710	-	-	1 710
Financières				
* Titres de Participation	10 043	2 094	100	12 037
* Créances sur Participation	14 384	210	3 135	11 459
* Titres en auto contrôle	1 862	325	-	2 187
* Obligations Région Pays de Loire	2 017	-	-	2 017
* Autres immobilisations financières	168	-	112	56
TOTAL	30 194	2 629	3 347	29 476

1a - Mouvements significatifs sur les titres de participation :

- Rachat des 85 % de NEGRI à ETPO pour	1 346 K€	
- Rachat de 100 % de SOVEBAT à ETPO et actionnaires minoritaires pour	624 K€	et cession de 15 % pour 94 K€
- Rétrocession au profit de CIFE de 15 % de SOMARÉ pour	112 K€	
- Rachat aux minoritaires des titres ETPO Guyane pour	7 K€	
- Souscription du capital de la SAS Aéroports du Grand Ouest pour	2,5 K€	

1b - Etat des créances sur participations

Filiales	01/01/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2010	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans
Océanic Promotion	3 630	-	3 000	630	630	-	-
Négri	133	-	133	-	-	-	-
Jules Verne Immobiliare	8 935	-	-	8 935	-	8 935	-
Nutribio	600	-	-	600	600	-	-
Intérêts courus	1 086	210	2	1 294	67	1 227	-
TOTAL	14 384	210	3 135	11 459	1 297	10 162	-

1c – Actions Propres

	01/01/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Nombre d'actions détenues	39 479	5 447	-	44 926
En % du capital	3,29 %	0,45 %	-	3,74 %
Prix de revient unitaire en Euros	47,17	1,52	-	48,69
Cours de clôture en Euros	49,50	9,99	-	59,49
Valeur brute au bilan	1 862	325	-	2 187
Provision pour dépréciation	(-)	-	-	(-)
Valeur nette au bilan	1 862	325	-	2 187

1d – Obligations

	01/01/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Obligations Région Pays de la Loire	2 000	-	-	2 000
Intérêts courus	17	-	-	17
Valeur brute au bilan	2 017	-	-	2 017
Provision pour dépréciation	(20)	-	(20)	-
Valeur nette au bilan	1 997	-	(20)	2 017

Coupon : 4% - Echéance 16/10/2015

2 – Etat des Amortissements et Provisions sur Immobilisations

Immobilisations	01/01/2010	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Incorporelles	8	1	-	9
Corporelles	919	47	-	966
Financières	4 863	1 200 ⁽²⁾	367 ⁽³⁾	5 696
TOTAL	5 790	1 248⁽¹⁾	367	6 671

(1) Dont amortissements linéaires : **48 K€**

(2) Dont provision sur titres et créances sur participations : **1 200 K€**

(3) Dont reprise provision sur titres et créance sur participations : **367 K€**

3 – Etat des Créances de l'Actif circulant

Désignation	31/12/2009	31/12/2010	- 1 An	Entreprises	Produits
				Liées	A Recevoir
Créances clients	70	39	39	38	38
Autres Créances	477	100	100	-	1
Groupe et Associés	227	155	155	155	-
Charges constatées d'avance	3	6	6	-	-
TOTAL	777	300	300	193	39

3a – Etat de la Trésorerie

	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2009
	Brut	Prov	Net	Net
Valeurs mobilières de placement et autres actifs de trésorerie	18 738	303	18 435	17 397
Titres de créances négociables (CDN)	-	-	-	-
Comptes à terme (CAT)	43 554	-	43 554	29 918
Disponibilités bancaires	1 493 ⁽¹⁾	-	1 493	1 203 ⁽¹⁾
TOTAL	63 785	303	63 482	48 518

(1) dont **1 291 K€** en monnaie USD et **47 K€** en monnaie RON.

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, néanmoins les comptes à terme bénéficient de taux bonifiés.

Une dépréciation du portefeuille de placements est constatée au 31 Décembre 2010 pour **303 K€**, dépréciation liée pour **218 K€** à la dégradation des valeurs sur produits de gestion alternative et divers produits structurés, et à **85 K€** pour une dépréciation liée à la dégradation de la valeur marché d'un produit mais garanti en capital à échéance.

Par ailleurs, le montant souscrit en obligations est classé en immobilisations financières pour **2 M€**.

4 – Ecart de Conversion

Néant

5 – Informations sur la variation des capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	Capital	Primes	Réserves	Résultat De L'Exercice	Total Capitaux Propres
	Social ⁽¹⁾				
Situation au 31 Décembre 2009	24 000	860	23 970	10 928	59 758
Mouvements 2010 :					
. Affectation résultat 2009	-	-	10 928	- 10 928	-
. Distribution dividende 2009	-	-	- 1 446	-	- 1 446
. Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	9 015	9 015
. Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	-	-	- 6	-	- 6
Situation au 31 Décembre 2010	24 000	860	33 446	9 015	67 321

(1) En fin d'exercice, le capital social est composé de 1 200 000 actions au nominal de 20 Euros chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même rang et détiennent les mêmes droits, à l'exception toutefois des 44 926 actions propres. Ces actions sont privées du droit de vote et du droit au dividende. Le dividende 2009 pour **54 K€** auto distribué au titre des actions en propre a été reversé au compte de report à nouveau.

6 – Etat des provisions réglementées

Désignation	01/01/2010	Dotations	Reprises	31/12/2010
Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	139	-	6	133
TOTAL	139	-	6	133

7 – Etat des provisions pour risques et charges

Désignation	01/01/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2010
Provisions pour risques :					
. Risques d'exploitation	-	-	-	-	-
. Risques sur programmes immobiliers	-	-	-	-	-
Sous-Total	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. Pertes des SCI	1	-	1	-	-
. Charges immobilières	-	-	-	-	-
Sous-Total	1	-	1	-	-
TOTAL	1	-	1	-	-

8 – Etat d'endettement

Depuis le 1^{er} Avril 2009, la société bénéficie d'une ligne de crédit de **6 M€** d'une durée de 36 mois. Cette ligne est assortie de différentes clauses d'exigibilité anticipée. A la clôture, aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé.

La ligne des dettes financières diverses correspond à des dépôts reçus en garantie dans le cadre des activités de location.

9 – Etat des dettes

Désignation	31/12/2009	31/12/2010	Echéancier			Entreprises Liées	Charges à Payer
			- 1 An	+ 1/ - 5 ANS	+ 5 Ans		
Emprunts auprès établissement de crédit	6 024	6 026	6 026	-	-	-	26
Dettes financières et diverses	65	66	-	-	66	40	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75	99	99	-	-	2	16
Dettes fiscales et sociales	190	299	299	-	-	-	186
Groupes et Associés	7 477	12 639	12 639	-	-	12 621	-
Autres dettes	73	137	137	-	-	63	135
TOTAL	13 904	19 266	19 200	-	66	12 726	363

10 – Résultat d'exploitation

10a - Chiffres d'affaires par activité

Activités	31/12/2010	31/12/2009
Locations immobilières et mobilières	371	365
Prestations de services et divers	789	860
TOTAL	1 160	1 225

11 – Résultat financier

	31/12/2010	Dont Entreprises Liées	31/12/2009
Dividendes des filiales et produits des SCI	8 285	8 285	9 020
Produits des prêts sur participation	220	220	645
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Produits nets sur cessions et placements de dts de trésorerie	1 400	-	1 090
Différences positives de change	93	-	-
Reprise de provision	393	367	539
Total des Produits	10 391	8 872	11 294
Pertes SCI	1	1	87
Charges d'intérêts des emprunts sur établissements de crédit	92	-	90
Charges d'intérêts comptes courants	156	154	121
Différence négative de change	-	-	42
Charges nettes sur cession et placement de Pdts de trésorerie	-	-	111
Dotations aux amortissements et provisions	1 325	1 200	4 047
Total des Charges	1 574	1 355	4 498
Résultat Financier	8 817	7 517	6 796

12 – Résultat exceptionnel

	31/12/2010	31/12/2009
Produits sur opérations de gestion	116	-
Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles	-	240
Cession d'immobilisations financières	101	3 745
Reprises aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	6	-
Total des Produits	223	3 985
Charges sur opération de gestion	-	1
Subvention équilibre accordées aux filiales	11	156
VNC d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	90
VNC d'immobilisations financières	100	32
Dotations aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	1	1
Total des Charges	112	280
Résultat Exceptionnel	111	3 705
Dont Résultat sur cession d'immobilisations	1	3 863

13 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Base			Total	Impôt à 33,33 %
	Compte de Résultat	Réintégrations	Déductions		
Résultat courant	9 064	557	9 252	369	123
Résultat exceptionnel	111	-	-	111	37
TOTAL	9 175	557	9 252	480	160
			Contribution supplémentaire 3,3 %		-
			Montant total impôt sur les bénéfices		160

Le déficit fiscal reportable de **930 K€** constaté au 31 Décembre 2009 a été intégralement déduit au titre de l'exercice 2010.

Une intégration fiscale intervient entre **CIFE** et SARL **Immobilière Sanitat** (non significatif).

14 – Situation latente

Décalages Temporaires	Base	Impôt Théorique 33,33 %
Bénéfices 2010 des SCI	- 117	- 39
Charges et provisions non déductibles	- 7	- 2
Déficit fiscal reportable	-	-
Plus-values OPCVM	- 25	- 8
Total Impôt situation fiscale latente	- 149	- 49

15 – Informations sociales

15a - Effectif réparti par catégorie

	31/12/2010	31/12/2009
ETAM	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾
CADRES	2	2
Total	4	4

(1) dont 2 à temps partiel
dont 1 mis à disposition de l'entreprise

15b - Médailles du Travail, droit individuel à la formation (DIF), engagements de retraite

Dettes actualisées	31/12/2010	31/12/2009
Médaille du travail	0	0
Engagements de retraite	7	6
Total	7	6

Hypothèses retenues	31/12/2010	31/12/2009
Taux actualisation	4,68 %	4,26 %

Ces éléments non significatifs ne font pas l'objet d'une provision au bilan.

Au 31 Décembre 2010, le solde du volume d'heures acquis au titre du DIF par les collaborateurs de la société s'élève à 153 heures, montant identique au 31 décembre 2009.

	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération brute versée aux membres du conseil d'administration	147	178
Jetons de présence	11	7
Total	158	185

16 – Plan d'options d'achat ou de souscriptions d'actions

	31/12/2010	31/12/2009
Nombre d'options restantes	-	-
Total	-	-

17 – Engagements financiers

17a - Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune des dettes inscrites au passif du bilan n'est garantie par des sûretés réelles.

17b - Engagements financiers

La société **CIFE** dispose d'une clause de retour à meilleure fortune sur les subventions d'équilibre versées à sa filiale **ETPO Martinique** pour un montant au 31 Décembre 2010 de **504 K€** contre **493 K€** au 31 Décembre 2009.

En 2010, la société **CIFE** s'est vue rembourser sa subvention d'équilibre versée à sa filiale **OCEANIC Promotion** en 2009 pour **116 K€**

18 – Filiales et Participations (cf tableau correspondant)

CIFE

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DETENUES PAR CIFE

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux annuels des filiales

	Capital ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que Capital ^{(1),(2)}	Quote-part du capital détenu (en % de contrôle)	Valeur Comptable des Titres détenus ^{(3),(4)}		Prêts et avances bruts consentis par CIFE et non encore remboursés ⁽³⁾	Montant des cautions et avals données par CIFE ⁽³⁾	CA HT ⁽³⁾	Résultat de l'exercice ⁽³⁾	Dividendes encaissés par CIFE ⁽³⁾
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
1 - Filiales (+50% du capital)										
France										
SAS BRITTON (29-Plabennec)	80	1 101	85.00%	544	544			9 372	330	340
SAS COMABAT (Martinique)	160	2 167	90.00%	1 348	1 348			12 212	1 246	2 250
SA ETPO (44-Nantes)	2 300	7 589	99.96%	1 723	1 723			74 238	5 054	3 334
SAS ETPO GUADELOUPE	248	1 389	90.00%	312	312			10 202	1 081	1 074
SARL ETPO MARTINIQUE	8	-2	100.00%	8	6					
SARL ETPO GUYANE	408	459	100.00%	393	393			330	167	102
SARL ECG (44-Nantes)	19	16	100.00%	26	26			257	2	6
SARL IMMOBILIERE SANITAT (75-Paris)	8	1	99.00%	64	9			0		
SAS OCEANIC PROMOTION (44-Nantes)	400	636	99.99%	548	548	631		870	833	
SAS PICO OI (Ile de la Réunion)	40	1 245	85.00%	53	53			13 513	597	935
SAS SOMARE (72-Cherre)	300	545	100.00%	750	750			4 813	-36	
SAS Jean NEGRI (13-Fos sur Mer)	390	2 780	85.00%	1 346	1 346			7 985	1 582	
SAS SOVEBAT (02-Saint Quentin)	300	396	85.00%	531	531			6 682	75	
TOTAL				7 646	7 589	631		140 475	10 932	8 041
Etranger										
FWE Co, Inc. (Californie - Etats-Unis)	5000 ⁽¹⁾	1165 ⁽¹⁾	100.00%	4 344	4 344			2	144	
SARL J. VERNE IMOBILIARE (Bucarest - Roumanie)	18 ⁽¹⁾	- 30934 ⁽¹⁾	90.00%	4	0	10 160		23	-1 182	
TOTAL				4 348	4 344	10 160		25	-1 038	
2- Participations (10 à 50% du capital)										
France										
SCCV DE GAULLE (44-Nantes)	1		50.00%	0.5	0.5				157	133
TOTAL				1	1				157	133
B - Renseignements globaux										
3 - Filiales non reprises au paragraphe 1										
France										
				26	26	151		2 831	320	86
Etranger										
				2	2	667				
4 - Participations non reprises au paragraphe 2										
France										
				14	7	4		13	13	4
Etranger										
TOTAL				42	35	822		2 844	333	90
TOTAL GENERAL				12 036	11 967	11 613		143 343	10 384	8 264

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

(1) Données dans la monnaie locale d'opération - en K\$ pour les Etats-Unis; en KRON pour la Roumanie

(2) Y compris le résultat de l'exercice

(3) En KE

(4) Pour SARL ECG, dont Ecart de réévaluation de 2 KE.

CIFE

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social en KE (Nominal 20 € par action)	6 600	6 000	24 000	24 000	24 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	330 000	300 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
II - OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE (en KE)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 039	1 238	1 315	1 225	1 160
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	4 434	9 675	10 591	14 495	10 114
- Impôts sur les bénéfices	739	1 099	462	26	160
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	3 655	8 460	8 919	10 928	9 015
- Résultat distribué au titre de l'exercice (2)	1 221	1 260	1 380	1 500	1 560
III - RESULTAT PAR ACTION (en Euros)					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements & provisions (1)	11.20	28.59	8.44	12.06	8.29
- Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements & provisions (1)	11.08	28.20	7.43	9.11	7.51
- Dividende net attribué à chaque action (2)	3.70	4.20	1.15	1.25	1.30
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen (en nombre d'employés)	3	3	3	3	3
- Montant de la masse salariale en KE	179	259	251	218	263
- Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en KE	49	69	64	57	94

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de l'AMF)

(2) Au titre de 2010 : Sous réserve de l'approbation de la 3^{ème} résolution de l'AG du 10 Juin 2011

CIFE

Société Anonyme au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : 59, rue La Boétie – 75008 PARIS

R.C. PARIS B 855 800 413

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.A. Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (CIFE), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participations et créances rattachées

Comme indiqué dans les notes « Immobilisations financières » et « Créances » de l'annexe, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des créances rattachées.

Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par votre société et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur appelle de notre part l'observation suivante :

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par l'article L. 225-102-1 du code de commerce et relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur sont mentionnées globalement pour l'ensemble des mandataires et non de façon individuelle.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nantes et Orvault, le 22 Avril 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

RSM SECOVEC

Béatrice JESTIN
Associée

Gilles LECLAIR
Associé

CIFE

Société Anonyme au Capital de 24 000 000 €uros
Siège social : 59, rue La Boétie – 75008 PARIS
R.C. PARIS B 855 800 413

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.1 - Subvention d'équilibre accordée à la filiale ETPO Martinique

Personne concernée : Bernard Théret, Administrateur & Directeur Général Délégué
Nature et objet : Votre société a accordé, eu égard à la situation financière de sa filiale ETPO Martinique, une subvention d'équilibre assortie d'une clause de retour à meilleure fortune.

Date autorisation du CA : 12 octobre 2010

Modalités : Pour 2010, le montant de cette subvention est de 11 K€. Le montant cumulé des subventions assorties de clause de retour à meilleure fortune antérieurement accordées par la CIFE à ETPO Martinique s'élève à 504 K€ au 31/12/2010. Elles n'ont fait l'objet d'aucun remboursement sur l'exercice.

1.2 – Prêts accordés par la société CIFE à sa filiale la SRL Jules Verne Immobiliare.

Personne concernée : Bernard THERET, Administrateur & Directeur Général Délégué
Jean BRUDER, Administrateur
Nature et objet : Votre société a modifié les caractéristiques de dix prêts accordés à sa filiale la SRL Jules Verne Immobiliare.

Date autorisation du CA : 5 janvier 2010

Modalités : Les dix prêts consentis à la filiale SRL Jules Verne Immobiliare ont été réunis et considérés comme un seul contrat conclu pour un montant total de 8 935 742 € à échéance 31 décembre 2010 renouvelable. Le taux de rémunération est fixé à 2% pour l'année 2010 soit un produit d'intérêts de 178 715 € sur l'exercice.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 – Contribution groupe

Personnes concernées : Bernard THERET, Administrateur & Directeur Général Délégué
Daniel TARDY, Président du Conseil d'Administration & Directeur Général
Jean BRUDER, Administrateur
Olivier TARDY, Administrateur
Cécile JANICOT (*représentant la SAS Alfred de Musset*), Administratrice

Nature et objet : Les filiales versent à la société CIFE une contribution groupe calculée sur la base de 0,6% du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Modalités :

Sociétés concernées	Montant HT perçu par la CIFE sur 2010
SAS Britton	56 312 €
SAS Comabat	69 946 €
SA ETPO	489 297 €
SAS ETPO Guadeloupe	59 762 €
SAS Somare	29 421 €
SAS PICO OI	84 835 €
<i>Total</i>	789 573 €

2.2 – Location de biens immobiliers

Personnes concernées :

Bernard THERET, Administrateur & Directeur Général Délégué
Daniel TARDY, Président du Conseil d'Administration & Directeur Général
Jean BRUDER, Administrateur
Olivier TARDY, Administrateur
Cécile JANICOT (représentant la SAS Alfred de Musset), Administratrice

Nature et objet :

Mise à disposition de biens immobiliers moyennant une participation aux loyers et charges.

Modalités :

Sociétés concernées	Montant HT perçu par la CIFE sur 2010
SA ETPO	188 723 €
SAS Alfred de Musset	183 €
<i>Total</i>	188 906 €

2.3 – Contribution aux frais de direction et prestations administratives

Personnes concernées :

Daniel TARDY, Président du Conseil d'Administration & Directeur Général
Jean BRUDER, Administrateur
Cécile JANICOT (représentant la SAS Alfred de Musset), Administratrice

Nature et objet :

Contribution aux frais de direction et de prestations administratives.

Modalités :

Sociétés concernées	Montant HT versé par la CIFE sur 2010
SARL ECG	30 000 €
SAS Alfred de Musset	24 348 €
<i>Total</i>	54 348 €

2.4 – Avances en compte courant consenties à la CIFE

Personnes concernées :

Bernard THERET, Administrateur & Directeur Général Délégué
Daniel TARDY, Président du Conseil d'Administration & Directeur Général

Nature et objet :

Avances en compte courant consenties à la société CIFE par certaines filiales du groupe et par le Président du Conseil d'Administration.

Modalités :

Sociétés concernées	Montant de l'avance en compte courant au 31/12/2010	Intérêts sur avance	Observations
SARL ETPO Guyanne	637 185 €	2 152 €	Rémunération sur la base de la moyenne annuelle du T4M
SAS COMABAT	2 549 336 €	89 323 €	Rémunération identique à la performance du placement dédié
SAS ETPO Guadeloupe	1 058 735 €	6 426 €	Rémunération sur la base de la moyenne annuelle du T4M
SAS PICO	300 108 €	10 410 €	Rémunération identique à la performance du placement dédié
SA ETPO	7 925 658 €	45 618 €	Rémunération identique à la performance du placement dédié
<i>Total</i>	12 471 022 €	153 929 €	
Personne concernée	Avance en compte courant	Intérêts sur avance	Observations
Tardy Daniel	17 860 €	1 775 €	Rémunération au taux fiscalement déductible : 3,82%

2.5 – Prêts accordés par la société CIFE à ses filiales

Votre société a octroyé des prêts rémunérés à moyen et court terme aux filiales suivantes :

<i>Filiales concernées</i>	<i>Personnes concernées</i>	<i>Date d'autorisation du CA</i>	<i>Montant initial (€)</i>	<i>Taux d'intérêts</i>	<i>Durée initiale contractuelle</i>	<i>Objet</i>	<i>Encours au 31/12/2010</i>	<i>produits financiers de la période</i>
SAS Oceanic Promotion	Bernard Théret & Jean Bruder	13/10/2005	1 500 000 €	T4M	3 ans renouvelable	Financement projet immobilier	0 €	2 109 €
SAS Oceanic Promotion	Bernard Théret & Jean Bruder	11/04/2007	1 500 000 €	T4M	1 an renouvelable	Financement projet immobilier	0 €	3 692 €
SAS Oceanic Promotion	Bernard Théret & Jean Bruder	17/10/2007	630 000 €	T4M	1 an renouvelable	Financement projet immobilier	630 000 €	2 714 €
SAS Négri	Jean Bruder	24/06/2005	298 500 €	3.5% fixe	5 ans	Financement matériel	0 €	423 €
SAS Négri	Jean Bruder	13/10/2005	465 000 €	3.5% fixe	5 ans	Financement matériel	0 €	2 189 €

2.6 – Remboursement de la subvention d'équilibre accordée à la filiale Oceanic Promotion

Personne concernée : Bernard THERET, Administrateur & Directeur Général Délégué
Jean BRUDER, Administrateur

Nature et objet : Votre société avait accordé au cours de l'exercice clos le 31/12/2009, eu égard à la situation financière de sa filiale Oceanic Promotion, une subvention d'équilibre assortie d'une clause de retour à meilleure fortune pour 116 K€.

Date autorisation du CA : 16 octobre 2009

Modalités : Sur l'exercice 2010, la société Oceanic Promotion a intégralement remboursé les 116 K€ de subventions assorties de clause de retour à meilleure fortune.

Nantes et Orvault, le 22 Avril 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

RSM SECOVEC

Béatrice JESTIN
Associée

Gilles LECLAIR
Associé

CIFE

Attestation des Responsables du Rapport Financier Annuel

« Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Daniel TARDY

Président Directeur Général

Sébastien GARNIER

Secrétaire Général

Assemblée Générale Mixte du 10 Juin 2011

PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation du bilan et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2010, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, des rapports du Président et des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne, approuve les comptes annuels 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2010 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2010.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à **9 015 016,17 €**, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

- Le bénéfice net de l'exercice s'élevant à :	9 015 016,17 €
- Augmenté du report à nouveau précédent de :	4 613 379,98 €
	<hr/>
- Formant un total de :	13 628 396,15 €

Sera réparti comme suit :

- Affectation à la réserve légale (5 % du bénéfice net)	450 750,80 €
- Affectation à la réserve facultative	7 000 000,00 €
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 1,30 € par action	1 560 000,00 €
- Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	4 617 645,35 €

TOTAL 13 628 396,15 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à **1,30 €** par action. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 10 juin 2011 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ou sera soumis sur option du bénéficiaire à un prélèvement libératoire en vigueur (article 117 quater du nouveau Code général des impôts).

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

Exercice 2007	Sommes distribuées (en euros)	Nombre d'actions concernées	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 260 000 €	300 000	4,20
Exercice 2008			Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 380 000 €	1 200 000	1,15
Exercice 2009			Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 500 000 €	1 200 000	1,25

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 et suivant du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour le rachat et la vente, par la société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, du titre IV du livre II du Règlement général de l'autorité des marchés financiers et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à acheter des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social.

L'Assemblée décide que ces achats pourront être réalisés en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Soit pour la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- Soit pour l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- Soit attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout Plan d'Epargne d'Entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- Soit participation aux résultats de l'entreprise,
- Soit pour la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action ou en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée décide de fixer à :

- **90 €** par action le prix maximal par action auquel la Société pourra effectuer ces achats

En conséquence, le montant total des acquisitions hors frais ne pourra pas dépasser :

- **10 800 000 €**

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et en conformité avec les règles déterminées par le règlement de l'autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, en une ou plusieurs fois et par tous moyens y compris par négociation de blocs, offres publiques ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

Les actions acquises pourront être cédées notamment dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers de sa position du 6 Décembre 2005 relative à la mise en œuvre du nouveau régime d'achat d'actions propres.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 11 juin 2010.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer conformément à l'article L. 225-209, alinéa 2 du Code de commerce, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social, ou la valeur nominale des actions passer tous ordres de Bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

SIXIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à **12 000 €** à compter de l'exercice 2011, la rémunération annuelle globale allouée au Conseil d'Administration au titre de jetons de présence.

II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la cinquième résolution de la présente Assemblée ou en vertu d'autorisations de même nature antérieures, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, soit un nombre maximal de 120 000 actions, et à réduire corrélativement le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de la valeur nominale des actions, et à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tout poste de prime et réserve disponibles.
- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, constater la ou les réductions de capital, passer les écritures comptables correspondantes, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes informations, publications et formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

III – DISPOSITIONS COMMUNES

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.